



GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC CHARENTE SOLIDARITÉS

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

-
*Le Fonds d'Aide aux
Accédants en Difficultés (FAAD)*

BILAN 2024



NOUS CONTACTER



GIP Charente Solidarités

57 rue Louis Pergaud
16000 Angoulême



05 45 24 46 46

www.charentesolidarites.org



Les aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Conseil départemental de la Charente délègue au GIP Charente Solidarités la gestion administrative du FSL.



I.	Les données générales sur le FSL en Charente	5
A.	Rappel du contexte.....	5
B.	FSL 2024 : le nombre des demandes en légère hausse	6
C.	L'enveloppe FSL a été respectée.....	9
II.	Les aides à l'accès à un logement (FSL Accès).....	14
A.	FSL Accès 2024 : une baisse des situations présentées et des ménages aidés mais une hausse du montant moyen des aides accordées.	14
III.	Les impayés de loyers (FSL Maintien)	19
A.	Le FSL Maintien baisse après trois années de hausse.	19
B.	Une hausse de 26% des subventions par rapport à 2020.....	21
IV.	Les impayés d'énergie	23
A.	Une année où le nombre de dossiers présentés a augmenté de 12.73%.....	23
B.	Un montant global des aides accordées en énergie en forte augmentation:+34.93%	24
C.	Une forte hausse du montant des aides accordées aux clients EDF (+55%) et ENGIE (+22%).	25
D.	Les impayés d'Énergie : le montant de l'aide moyenne en forte hausse, conséquence de la hausse du prix des énergies	26
E.	Répartition des ménages aidés en énergie dans le parc public et le parc privé.....	26
F.	L'aide moyenne aux impayés d'énergie par territoire	27
V.	Les impayés d'eau.....	28
A.	Le nombre des demandes FSL eau en légère hausse	28
B.	Les aides par créanciers	29
C.	Les impayés d'eau: le montant de l'aide moyenne en hausse.	30
D.	Répartition des ménages aidés en eau dans le parc public et privé.....	30
E.	L'aide moyenne aux impayés d'eau par territoire.....	31
VI.	Les impayés de téléphone	32
A.	Avec le changement de règlement, une reprise des demandes.	32
B.	Après plusieurs années sans aides accordées, la mise à jour du règlement relance les demandes	33

VII. Les cautionnements	34
A. Le nombre de cautionnements accordés en forte hausse	34
B. Parmi les bailleurs publics, LOGELIA reste l'organisme qui sollicite le plus de cautionnement du FSL	35
VIII. Le profil des ménages aidés par le FSL	36
A. 89 % des ménages aidés ont des revenus précaires (RSA, AAH, chômage, revenus précaires).....	36
B. Analyse des âges	37
C. Des ménages avec enfants dans 68% des situations dont 47% de familles monoparentales.....	38
IX. FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés.....	40
A. Rappel du règlement du FAAD.....	40
B. Bilan 2022 : aucune demande malgré un contexte économique fragile.....	41
IX. Le paiement des aides FSL aux fournisseurs.....	42



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

A. Rappel du contexte.

Suite à la Loi de décentralisation du 13 Août 2004, le FSL a dû intégrer, à compter du 1^{er} janvier 2005, les demandes relatives aux impayés d'énergie, d'eau et de téléphone, en complément des aides financières à l'accès et au maintien dans le logement, existantes depuis 1991.

Le Conseil départemental, alors seul responsable du FSL, en a délégué la gestion administrative, financière et comptable au GIP Charente Solidarités.

Le Conseil d'Administration du GIP a demandé à la CAF, qui l'a accepté, d'en assurer la gestion financière et comptable par délégation.

Fin 2008, à la demande du Conseil départemental et du Conseil d'Administration du GIP Charente Solidarités, le dispositif a été dynamisé par la création de commissions territorialisées mensuelles, sur la Charente Limousine, le Ruffécois, et le Sud Charente.

L'action du FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dont la mise en œuvre a été confiée par l'Etat et le Département au GIP Charente Solidarités depuis 1997.

Le plan actuellement en cours de validation portera sur la période 2025-2030.

La mission du GIP consiste à coordonner l'ensemble des actions du Plan, mais également d'en assurer la mise en œuvre directe pour un certain nombre de ces actions.

Ainsi, le GIP assure un rôle de **guichet unique** qui s'exerce notamment à travers les missions suivantes :

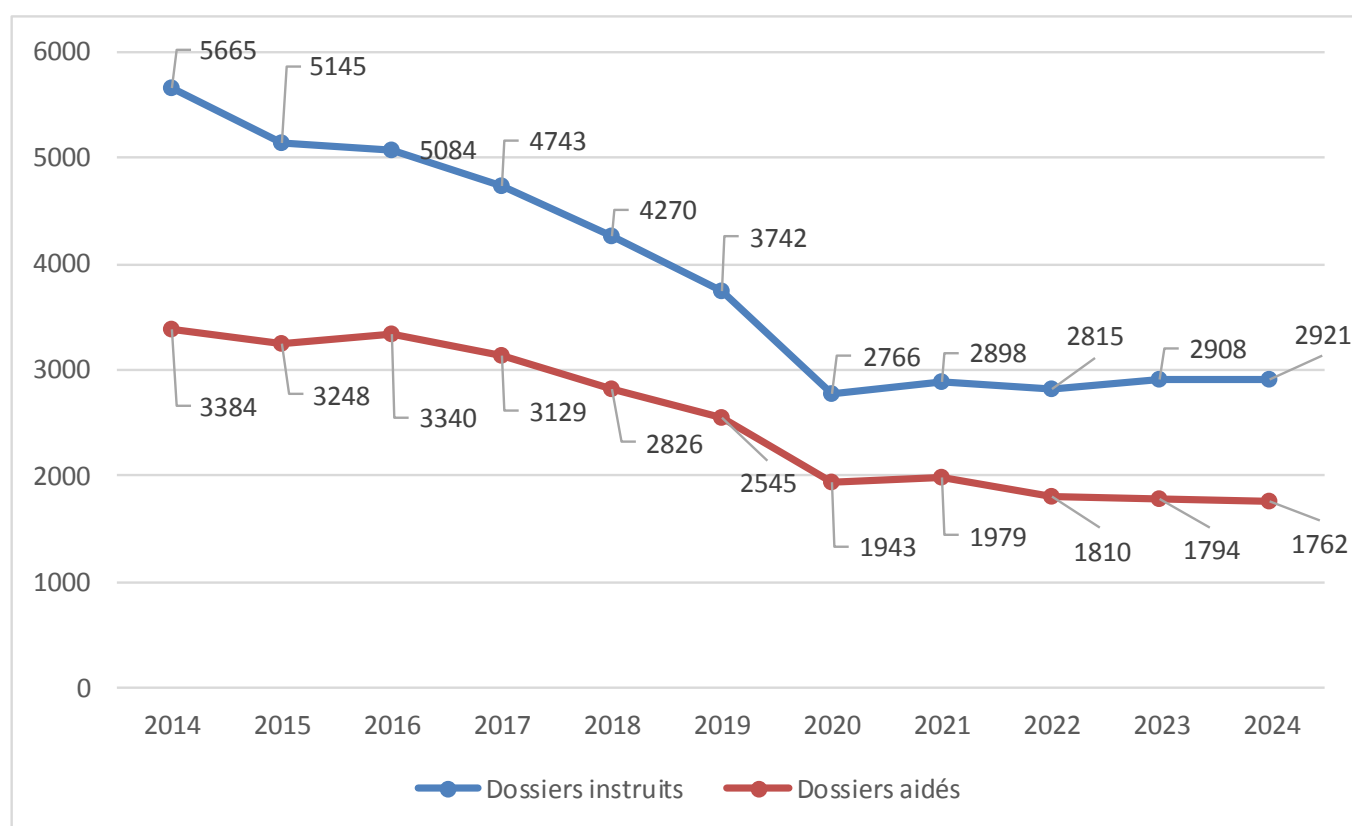
- La gestion du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).*
- La gestion du FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés).*
- L'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement (ASSLL)*
- La gestion des aides du département dans le cadre de l'amélioration de l'habitat*
- Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP 2).*
- La prévention des expulsions locatives.*
- L'accompagnement des accédants à la propriété en difficulté*
- L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs sortants de l'ASE*
- La lutte contre l'habitat indigne :*
 - Les contrôles de décence des logements*
 - Le permis de louer*
 - L'animation du Programme d'Intérêt Général départemental (PIG Insalubrité)*
 - La cellule incurie-diogène*
- La CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions)*





I. Les données générales sur le FSL en Charente.

B. FSL 2024 : le nombre des demandes en légère hausse



A ces 2921 dossiers instruits, il faut ajouter **55 dossiers** non-présentés en commission car incomplets malgré les relances.

Ainsi en 2024, le GIP a reçu **2976 dossiers FSL**.



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

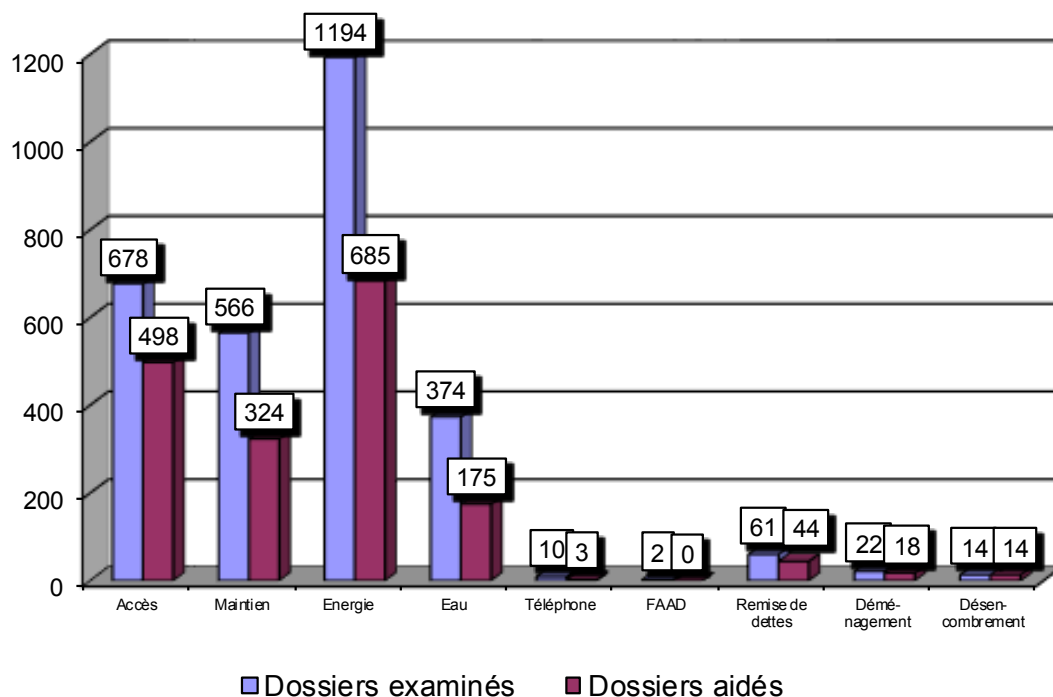
Les tendances 2024 de l'évolution des demandes FSL instruites :

	Demandes instruites par les commissions											Différence 2023/2024
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Accès	1489	1463	1520	1544	1379	1234	863	911	773	788	678	-13,96%
Maintien	551	519	522	434	477	548	430	470	542	600	566	-5,67%
Energie	2665	2286	2259	2055	1747	1413	1047	1127	1096	1068	1194	11,80%
Eau	874	779	693	618	592	490	383	358	370	402	374	-6,97%
Téléphone	20	15	11	6	10	4	3	2	2	1	10	900,00%
Remise de dette	61	81	65	74	61	47	39	29	32	48	61	27,08%
FAAD	5	2	14	12	4	6	1	1	0	1	2	100,00%
Déménagement											22	100,00%
Désencombrement											14	100,00%
TOTAL	5665	5145	5084	4743	4270	3742	2766	2898	2815	2908	2921	0,45%



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

FSL 2024 : Situations examinées et aidées par type d'aide



	Ménages aidés											
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2023/2024
Accès	1156	1138	1206	1236	1152	1003	756	772	620	622	498	-19,94%
Maintien	331	325	357	289	306	387	299	319	363	360	325	-9,72%
Energie	1348	1277	1302	1204	1014	853	652	674	637	593	685	15,51%
Eau	530	476	441	368	335	274	217	209	186	188	175	-6,91%
Téléphone	5	7	5	3	1	1	1	0	0	0	3	0,00%
Remise de dette	14	24	19	22	17	22	17	5	4	31	44	41,94%
Déménage- ment											18	100,00%
Désencom- brement											14	100,00%
TOTAL	3384	3248	3340	3129	2826	2545	1943	1979	1810	1794	1762	-1.78%

61% des ménages qui ont déposé une aide FSL l'ont obtenue en 2024.

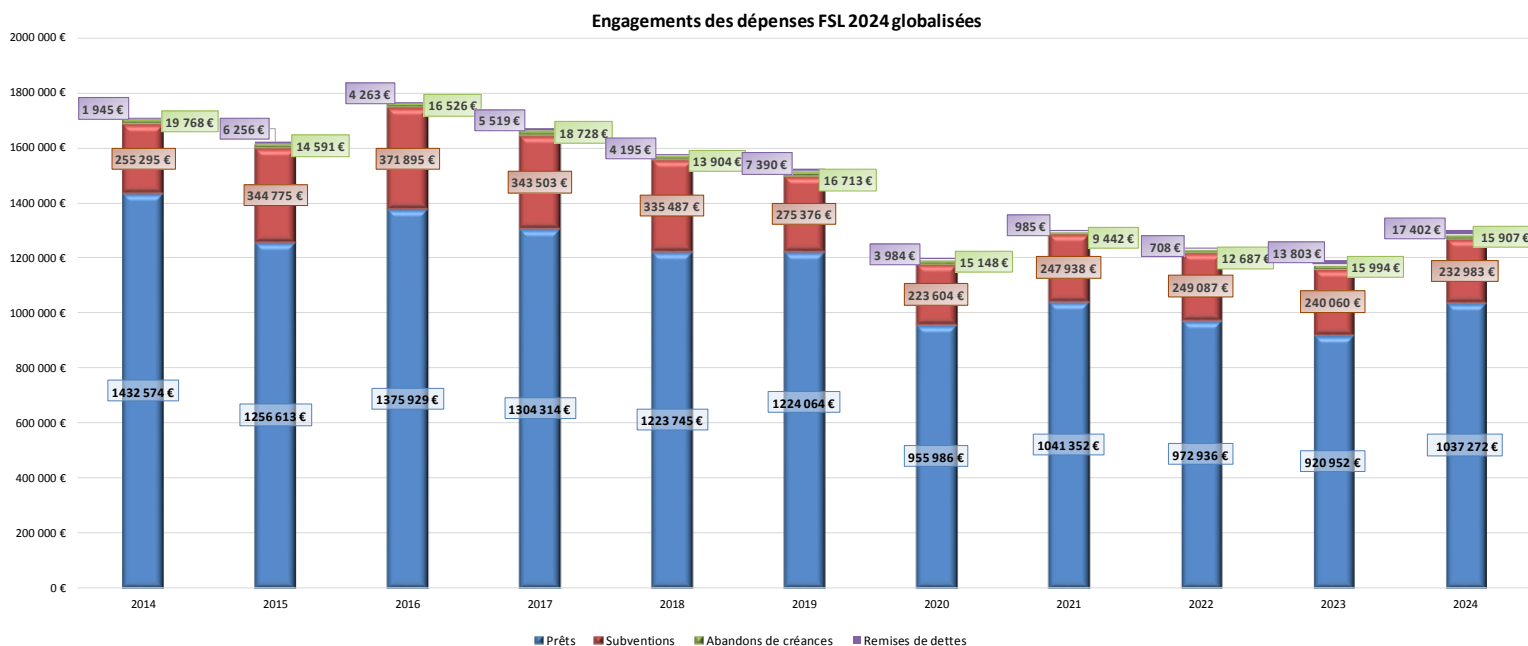
La remise de dettes est un abandon par la commission d'une créance FSL accordée précédemment. Cela correspond donc à des demandes des usagers ou à des choses qui sont imposés (plan de rétablissement personnel, décès ...)



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

C. L'enveloppe FSL a été respectée

C1. En 2024, les aides accordées ont augmenté en montant de 9,47% par rapport à 2023.



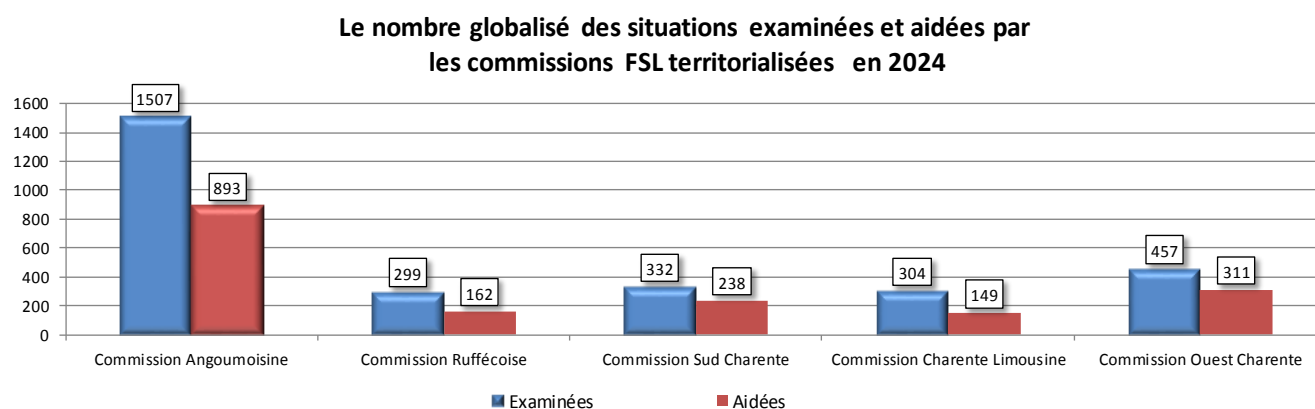
L'abandon de créance est une suppression de tout ou partie d'une dette par une commission FSL selon les accords donnés par certains fournisseurs au GIP Charente Solidarités. C'est une pratique essentiellement mise en place par les fournisseurs d'eau.



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

C2. Les EPCI : bilan du nombre de situations FSL examinées et aidées par les commissions FSL territoriales.

a. Le nombre de situations examinées et de ménages aidés par commissions territoriales.



En 2024, 60,28% des dossiers présentés sont aidés. Il existe cependant des disparités selon les territoires :

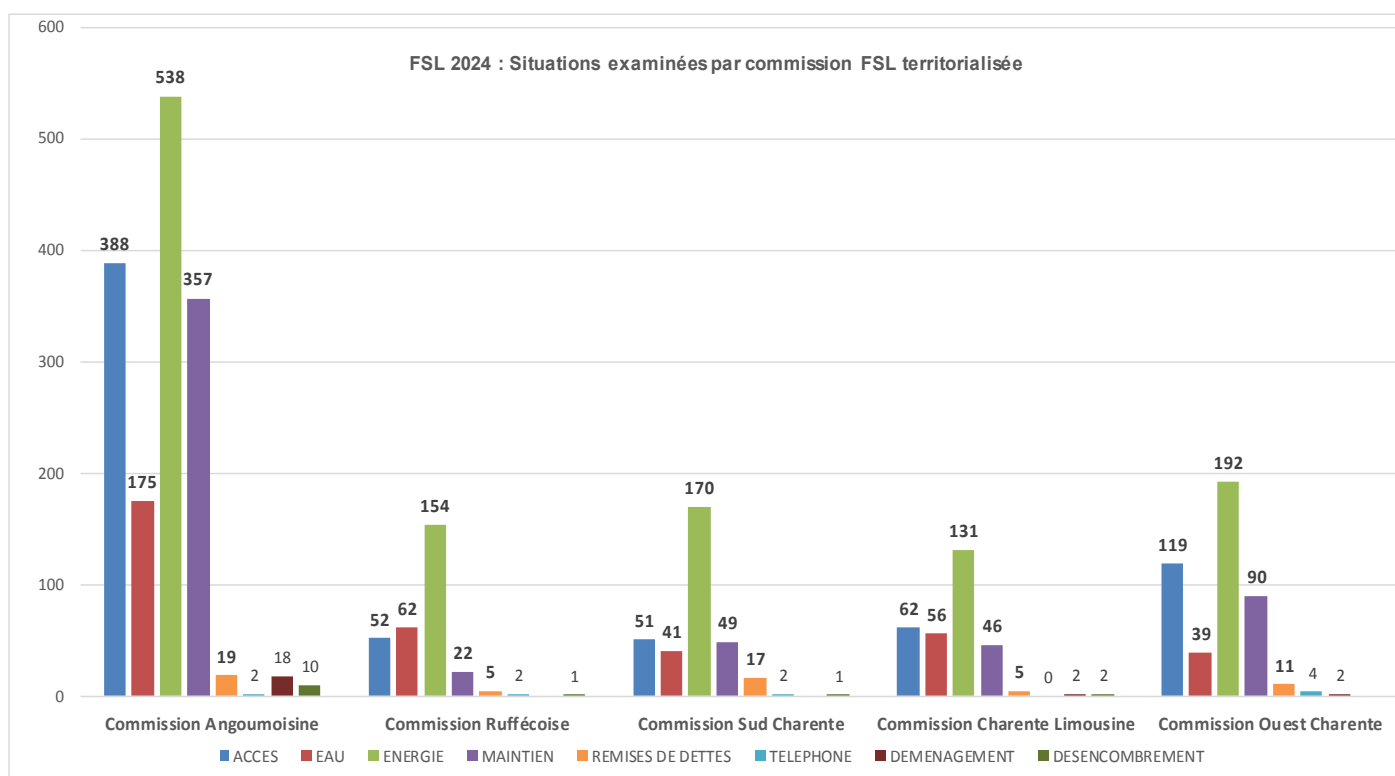
- 59,25% sur l'Angoumois
- 54,18% sur le Ruffécois
- 71,68% sur le Sud Charente
- 49,01% sur la Charente Limousine
- 68,05% sur l'Ouest-Charente

Ce sujet va faire l'objet d'une évaluation précise sur 2025.



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

b. Par types d'aides et par commissions territoriales.



On remarque que c'est le territoire qui a le plus d'habitants et de logements (Angoumois) qui examine le plus de demandes FSL, compte tenu de la densité de la population.

Sur tous les territoires, les demandes FSL Energie sont les premiers motifs de sollicitations.

La commission comprend la présence d'un élu titulaire du Conseil départemental ou de son/sa suppléant(e).

En fonction des territoires, la composition des commissions peut comprendre :

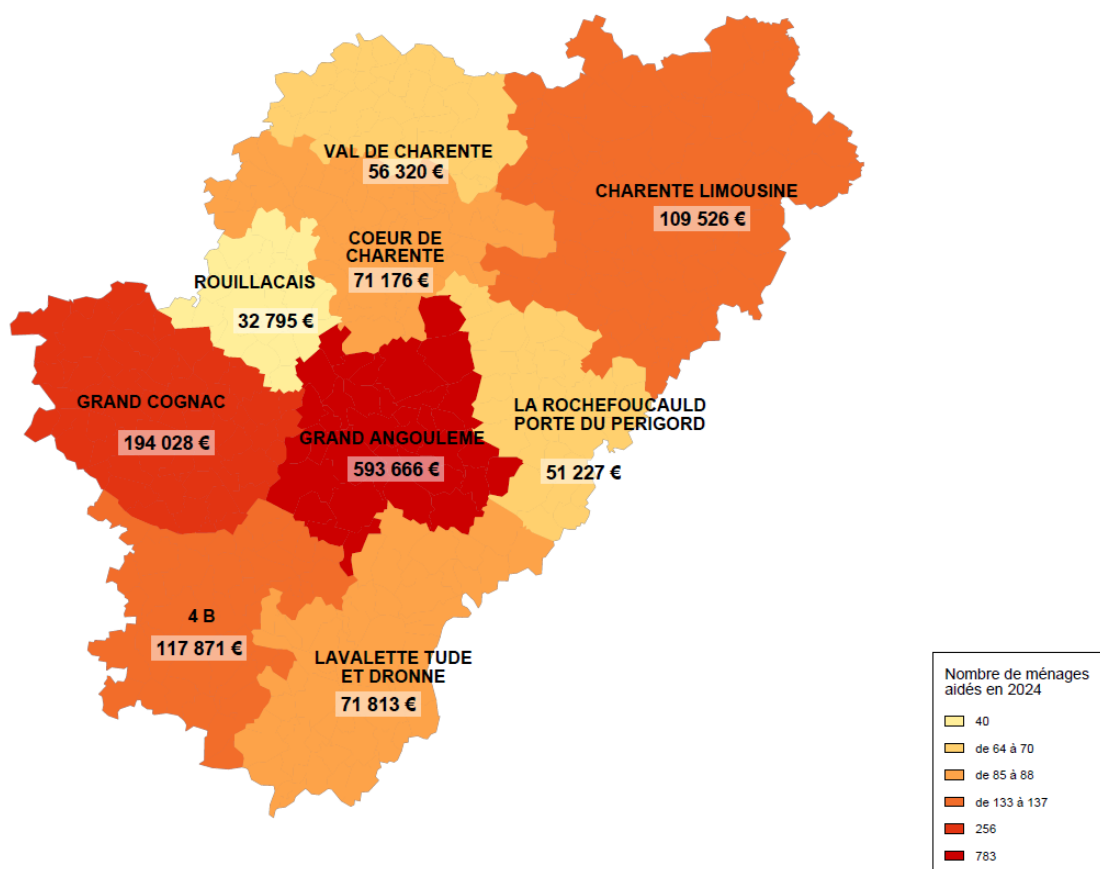
- Des élus locaux ;
- Des associations caritatives ;
- Des fournisseurs ;
- Des représentants de la CAF ;
- Des représentants des organismes tutélaires ;
- Des travailleurs sociaux exerçant l'ASSLL ;
- Des Responsables de Territoire d'Action Sociale (RTAS) ou du Responsable du secteur Prévention Insertion (RSPI) ;
- Des représentants des CCAS ;
- Des représentants des organismes HLM.



I. Les données générales sur le FSL en Charente.

C3. La consommation FSL en 2024 par communautés de communes.

a. En montant par Communautés de Communes.



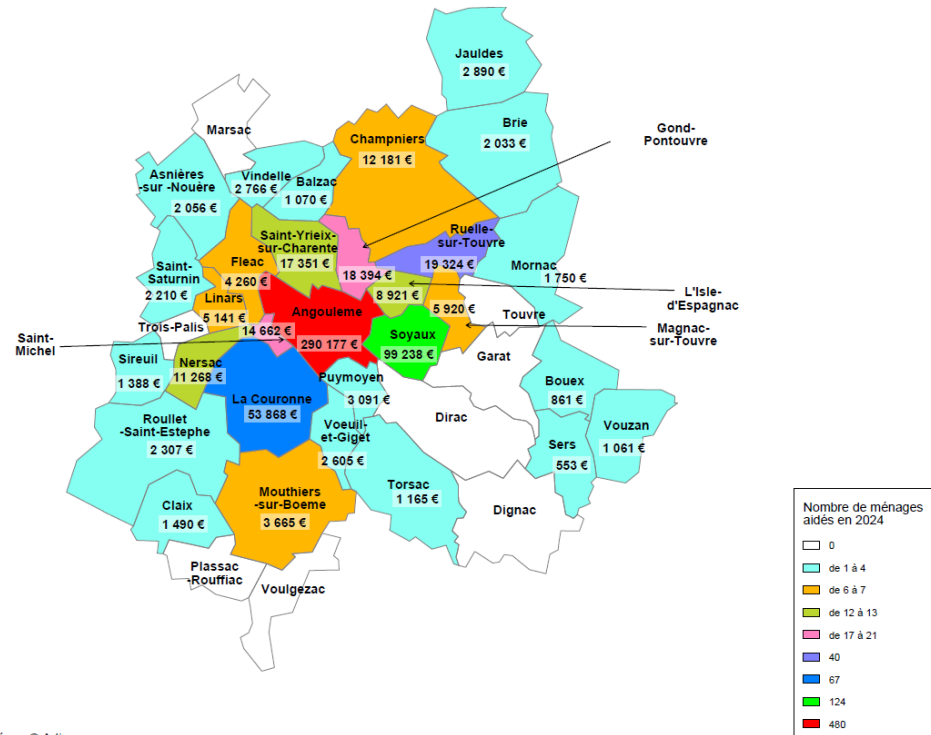
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

La population du Grand Angoulême représente environ 38% de la population du Département. En comparaison, elle perçoit 45% des aides accordées en 2024.



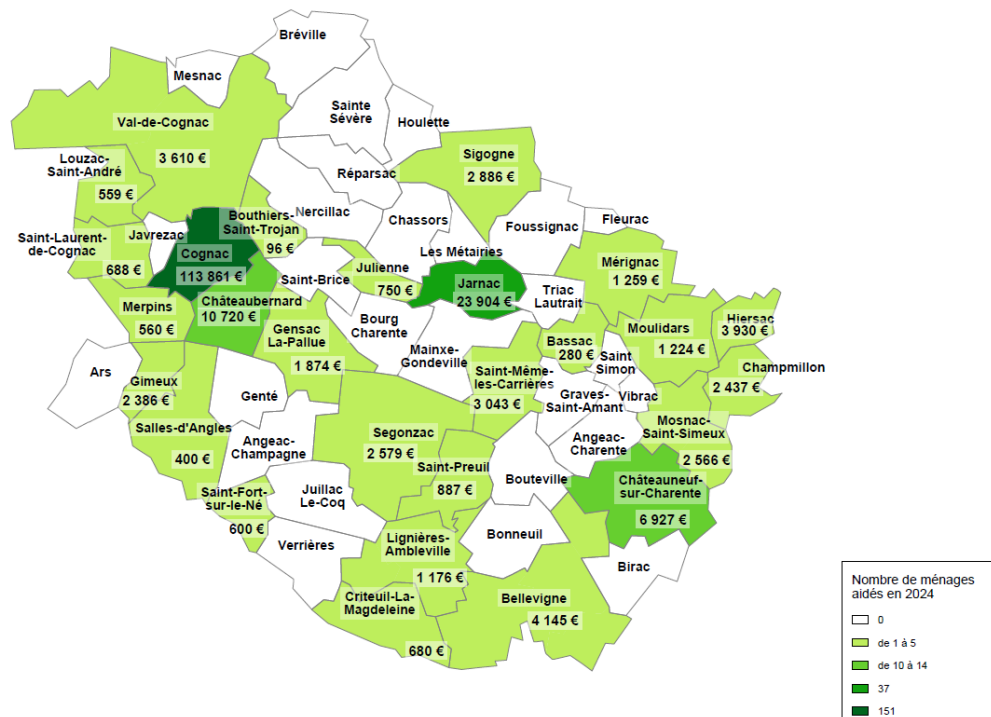
I. Les données générales sur le FSL en Charente.

b. Le nombre et le montant des aides accordées par commune de Grand-Angoulême.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

c. Le nombre et le montant des aides accordées par commune de Grand-Cognac.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



II. Les aides à l'accès à un logement (FSL Accès).

A. FSL Accès 2024 : une baisse des situations présentées et des ménages aidés mais une hausse du montant moyen des aides accordées.

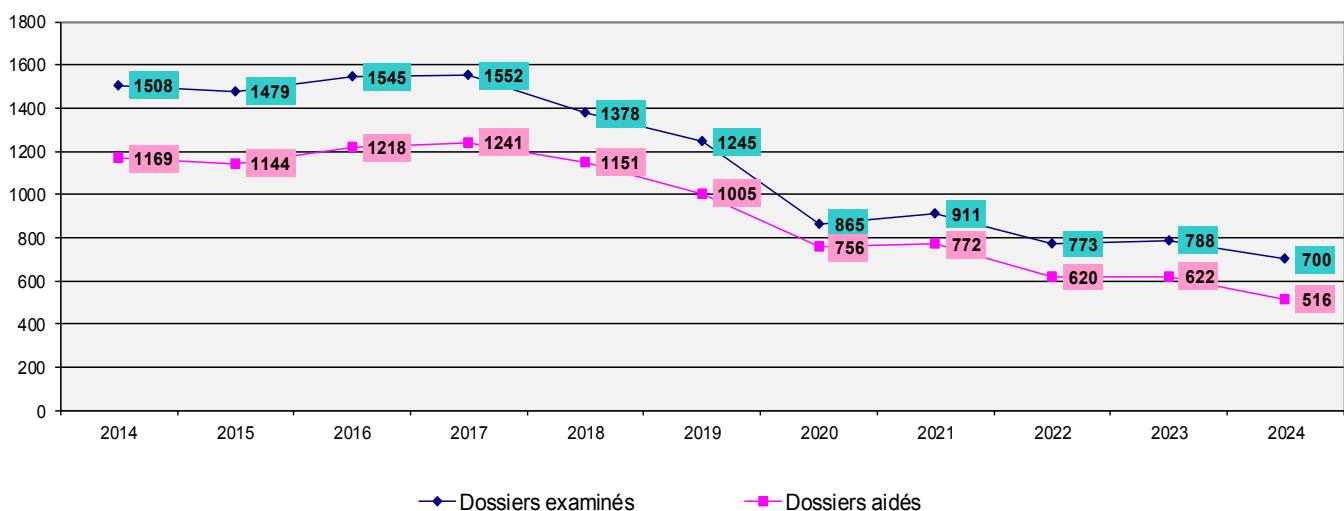
Depuis 2020, la crise sanitaire liée à la COVID a fortement impacté la mobilité et le secteur locatif est tendu.

Pour faciliter l'accès au logement, il existe plusieurs aides FSL :

- Le dépôt de garantie (caution) ;
- Le 1er mois de loyer ;
- L'assurance habitation ;
- Le cautionnement ;
- Les frais d'agence.

A1. 74% des ménages aidés au regard des situations présentées.

FSL ACCES: Dossiers examinés et aidés de 2014 à 2024

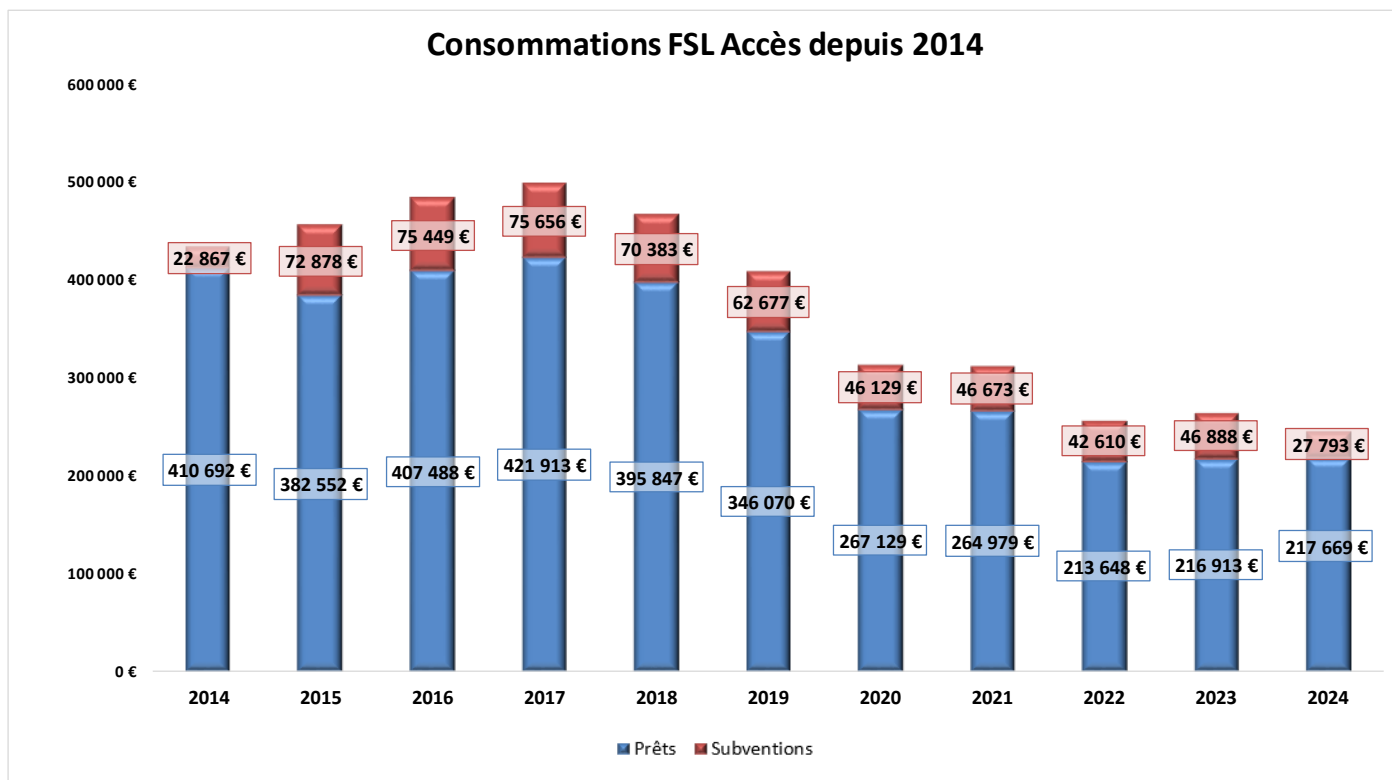




II. Les aides à l'accès à un logement (FSL Accès).

A2. Baisse de 7% du montant des aides FSL Accès accordées.

Les aides à l'Accès sont principalement accordées sous forme de prêt (88%), puisque les bailleurs doivent restituer le dépôt de garantie aux locataires à leur départ.

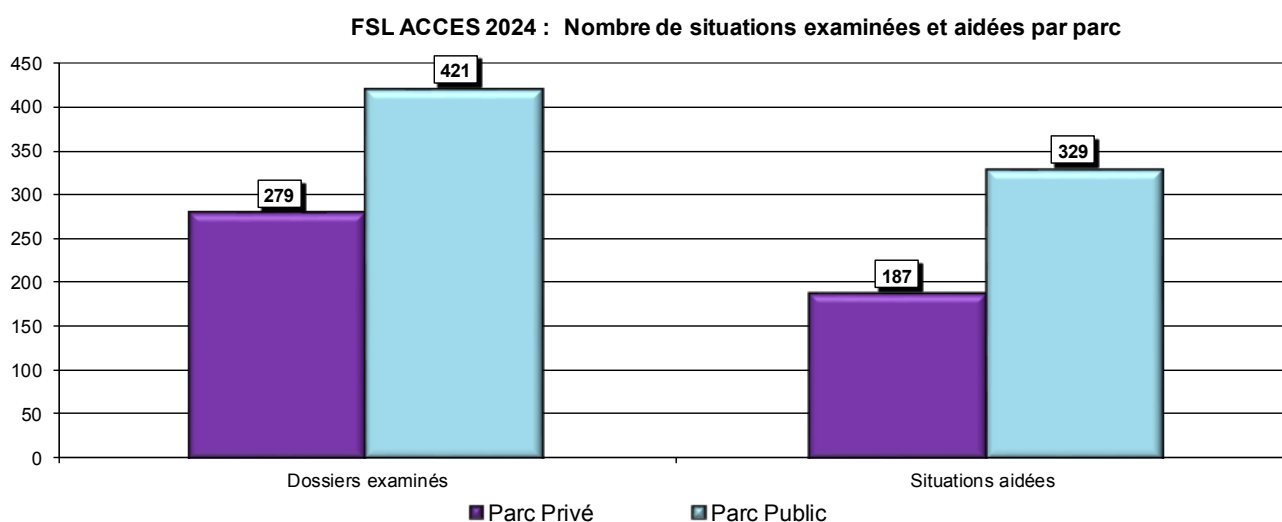




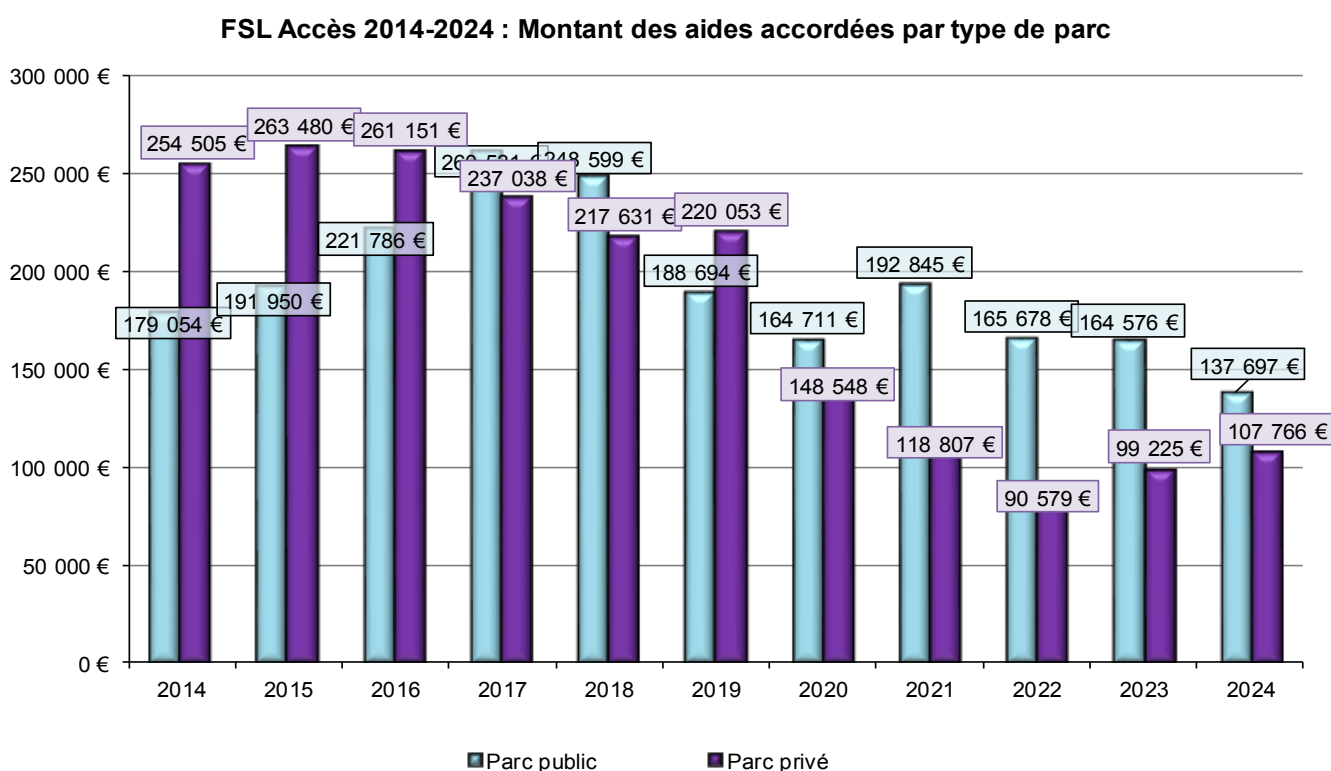
II. Les aides à l'accès à un logement (FSL Accès).

A3. Baisse des demandes FSL, des ménages aidés et des montants accordés aux locataires du parc public

Pour la 7ème année consécutive, le nombre de dossiers examinés et celui des ménages aidés concernent majoritairement les locataires du parc public.



Pour la 5ème année, les montants accordés vont plus en direction des usagers vivant dans des logements du parc public (56%).

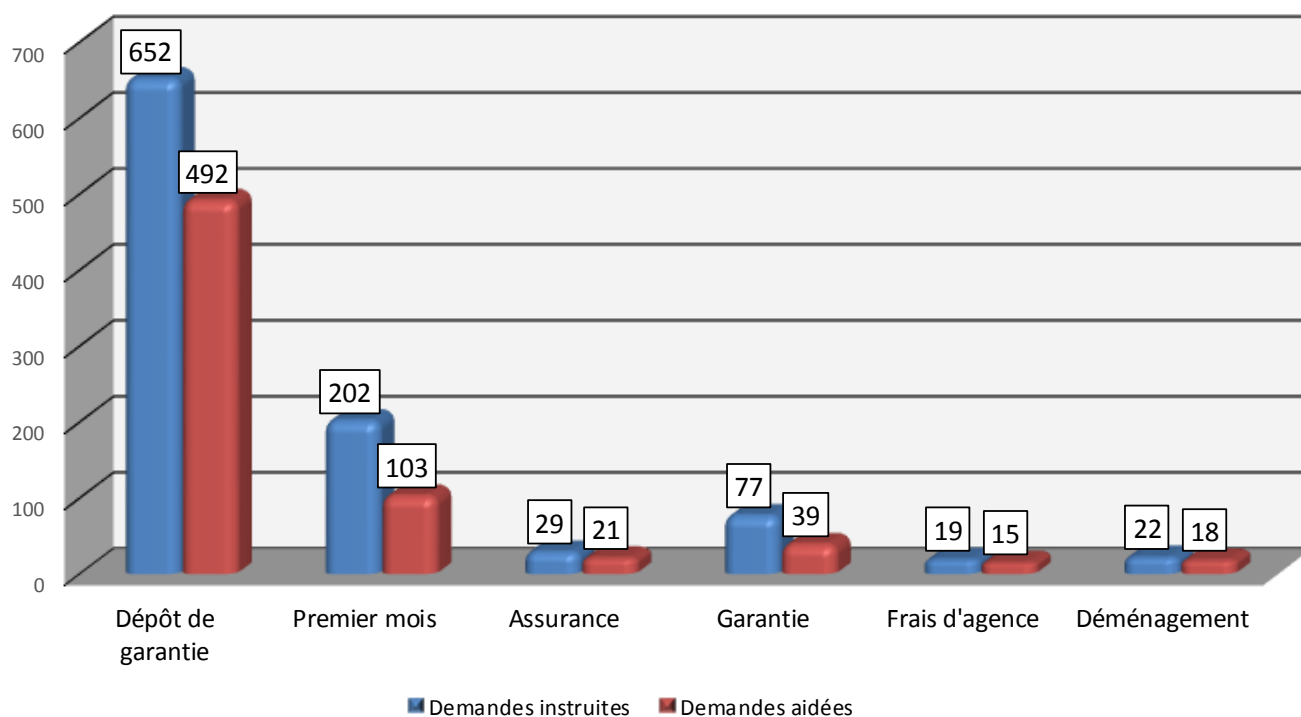




II. Les aides à l'accès à un logement (FSL Accès).

A4. Les différentes aides à l'Accès : les aides à l'Accès vont principalement au règlement des dépôts de garantie et au premier mois de loyer.

ACCES : Nombre d'aides demandées et accordées par les commissions en 2024



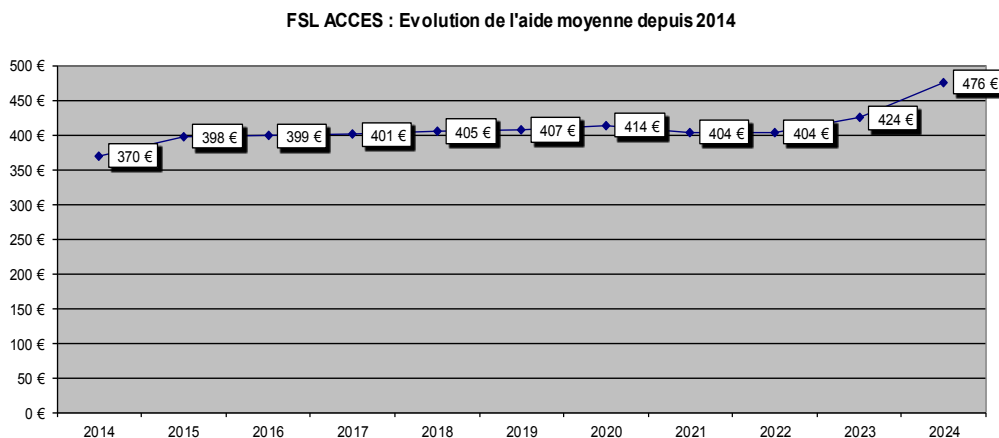
Nous constatons une baisse de 13,96% du nombre de dossiers FSL Accès en 2024 par rapport à 2023.

Cela s'explique par la tension sur le marché immobilier charentais (difficulté d'accéder à la propriété du fait du coût du crédit, hausse de la demande locative, raréfaction des biens disponibles...).



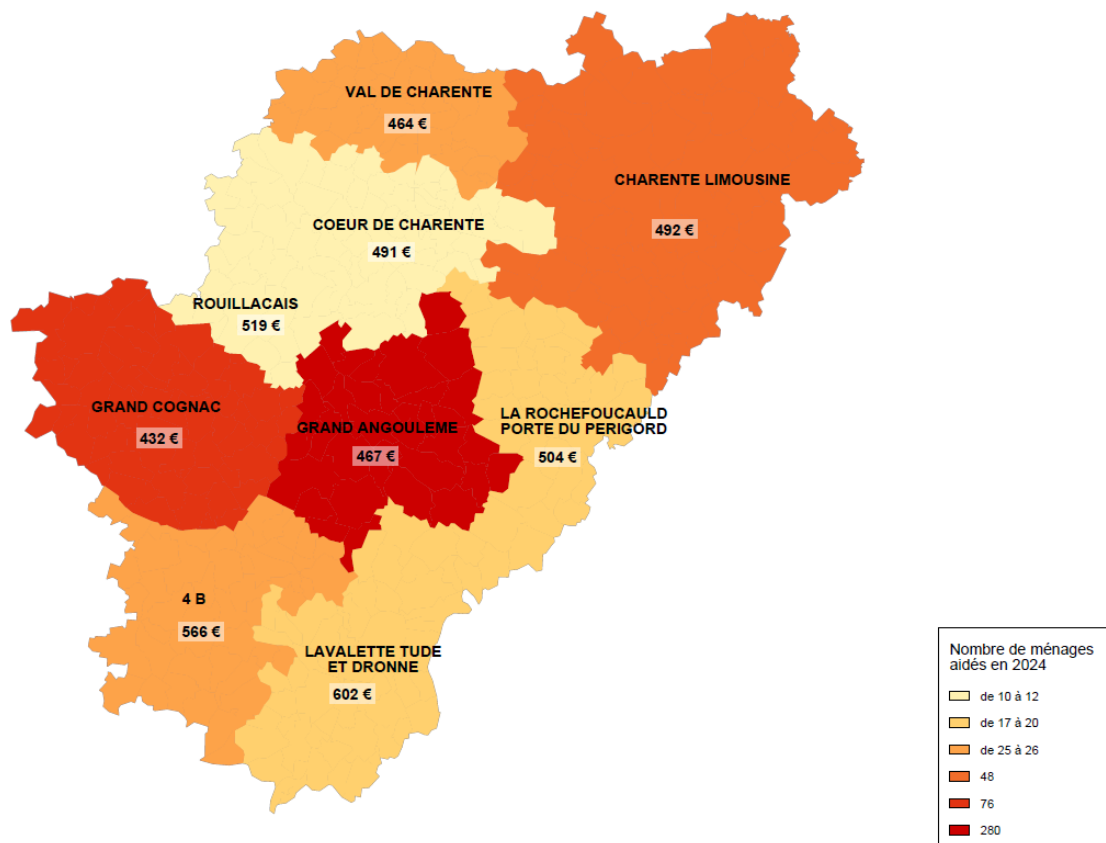
II. Les aides à l'Accès à un logement (FSL Accès).

A5. L'aide moyenne à l'Accès en augmentation en 2024.



Les aides à l'Accès concernent principalement la prise en charge des dépôts de garantie.

A6. L'aide moyenne à l'Accès par territoire

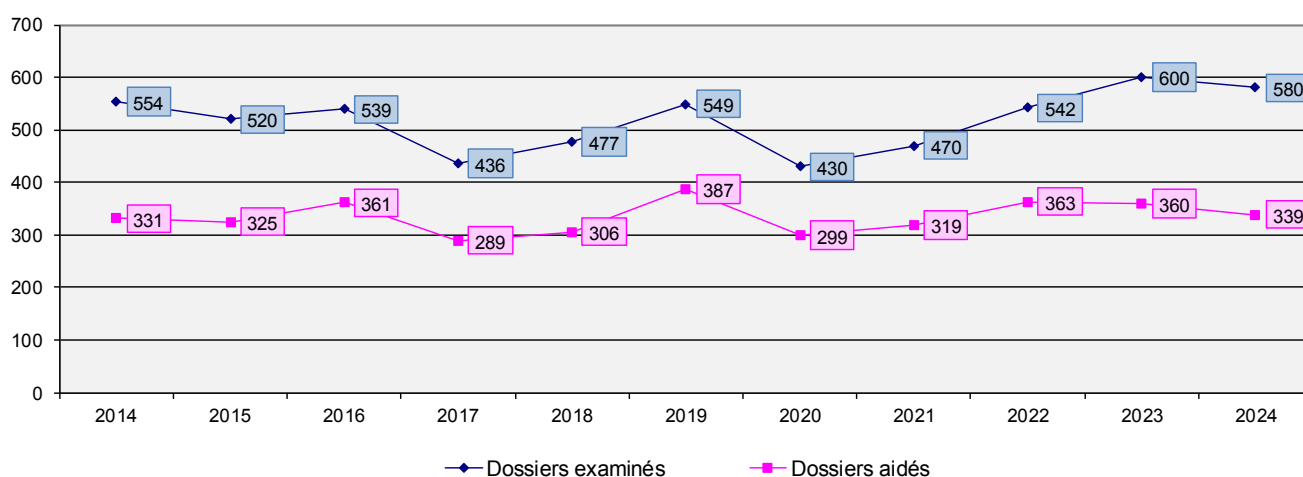




III. Les impayés de loyers (FSL Maintien).

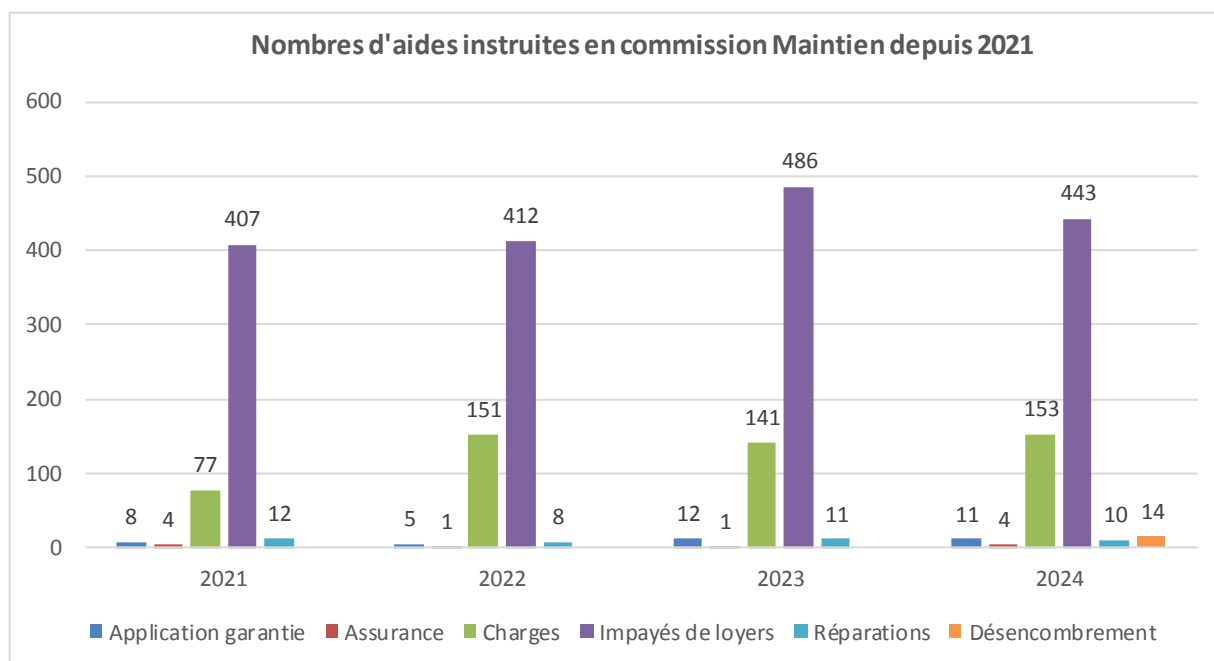
A. Le FSL Maintien baisse légèrement après 3 années de hausse

FSL MAINTIEN : Dossiers examinés et aidés

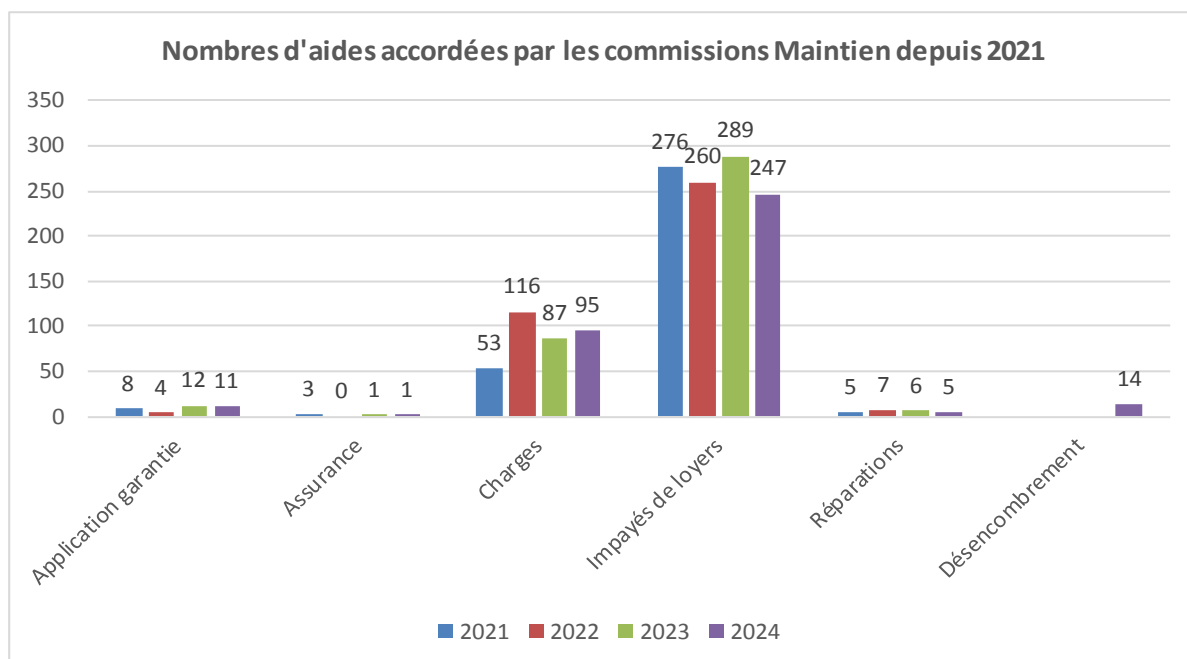




III. Les impayés de loyers (FSL Maintien).



Nous constatons une hausse significative du nombre de demandes pour « charges locatives » depuis 3 ans, ce qui correspond au début du conflit ukrainien. Ce contexte a amené une hausse du coût des énergies qui semble repartir à la baisse en ce début d'année 2025.

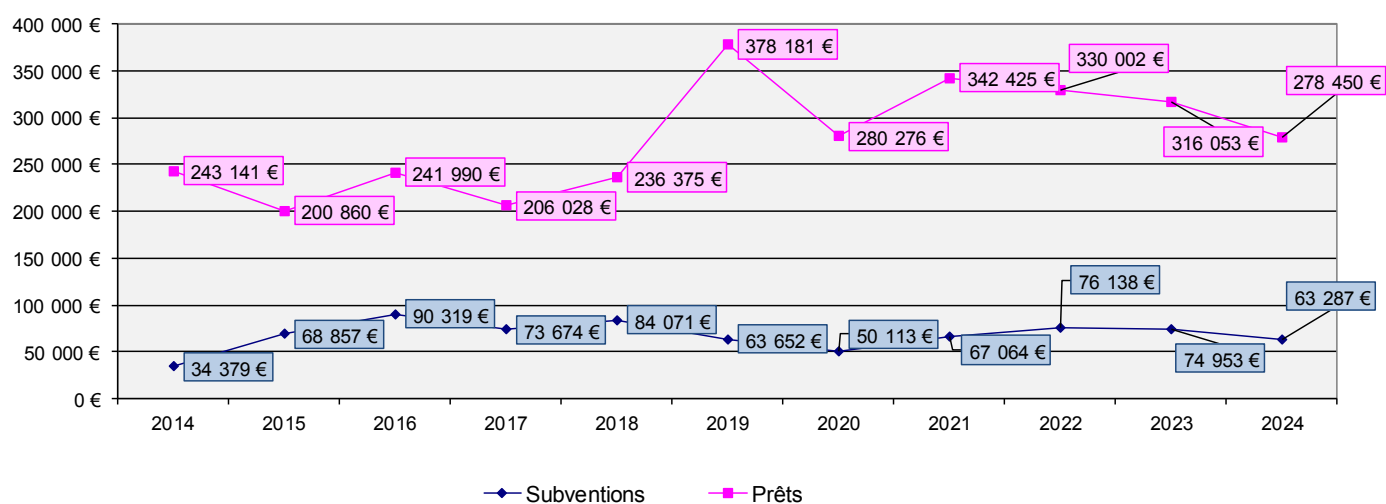




III. Les impayés de loyers (FSL Maintien).

B. Une hausse de 26% des subventions par rapport à 2020.

FSL MAINTIEN : Aides accordées

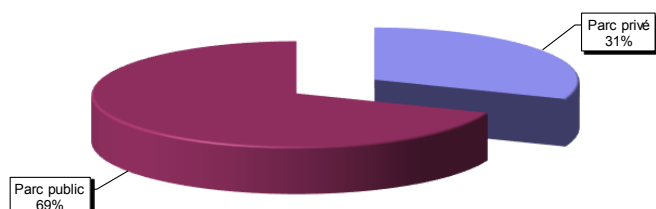




III. Les impayés de loyers (FSL Maintien).

B1. Les aides aux impayés de loyers sont toujours majoritairement accordées aux locataires du parc public

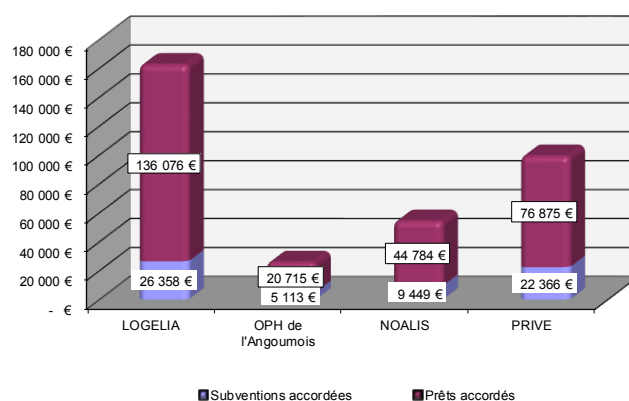
FSL MAINTIEN 2024 PAR TYPE DE PARC



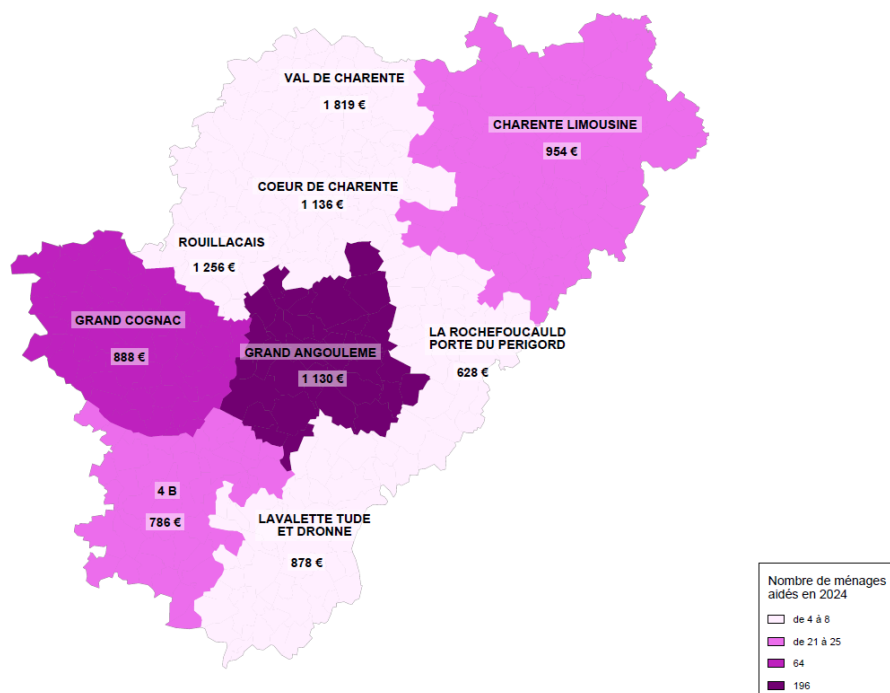
69% des aides FSL Maintien sont destinées aux locataires du **parc public**.

Au sein du parc public, les aides dans le cadre du Maintien sont toujours majoritairement attribuées en direction de Logélia, en raison de l'importance de son parc, mais aussi par sa maîtrise du dispositif.

FSL MAINTIEN 2024 PAR BAILLEUR



B2. L'aide moyenne aux impayés de loyers par EPCI.



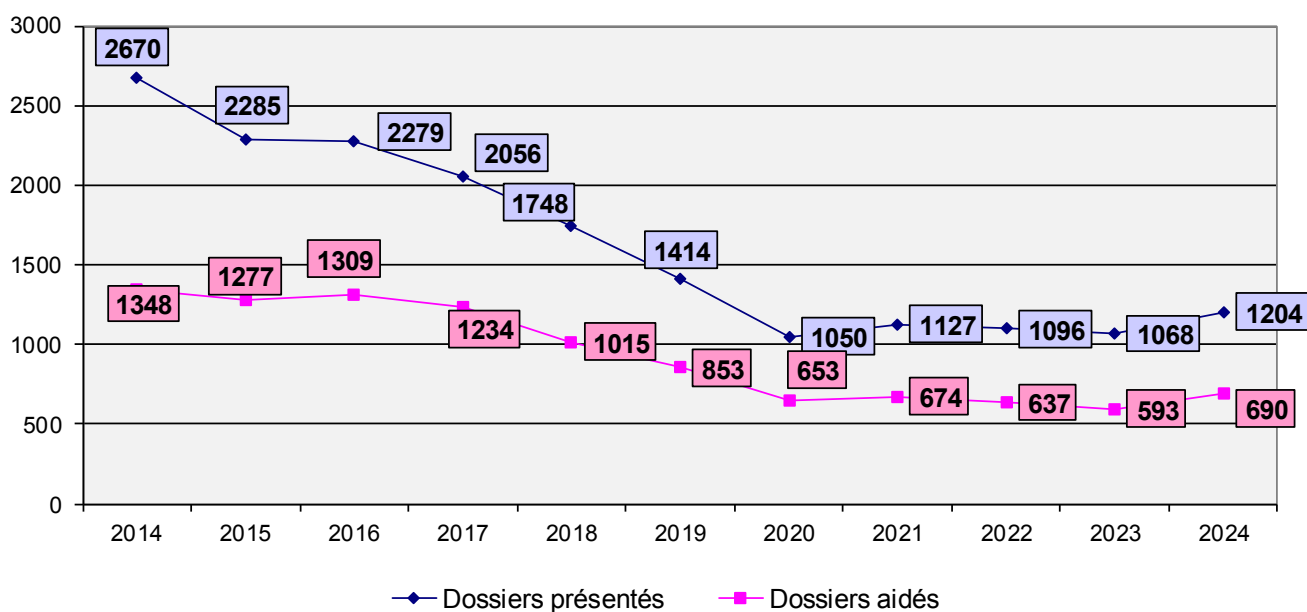
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artlique



IV. Les impayés d'Energie .

A. 2024 : le nombre de dossiers a augmenté : + 13% de dossiers déposés et + 16 % de dossiers aidés

FSL ENERGIE : Les dossiers présentés et aidés



Des saisons hivernales plus courtes et plus douces, la promulgation de la loi Brottes, le nomadisme énergétique, la prolongation de la trêve hivernale de plusieurs mois dans le cadre du COVID-19, la multiplicité des fournisseurs et des offres, leur impossibilité de refuser un raccordement, expliquent l'évolution des demandes déposées sur la dernière décennie.

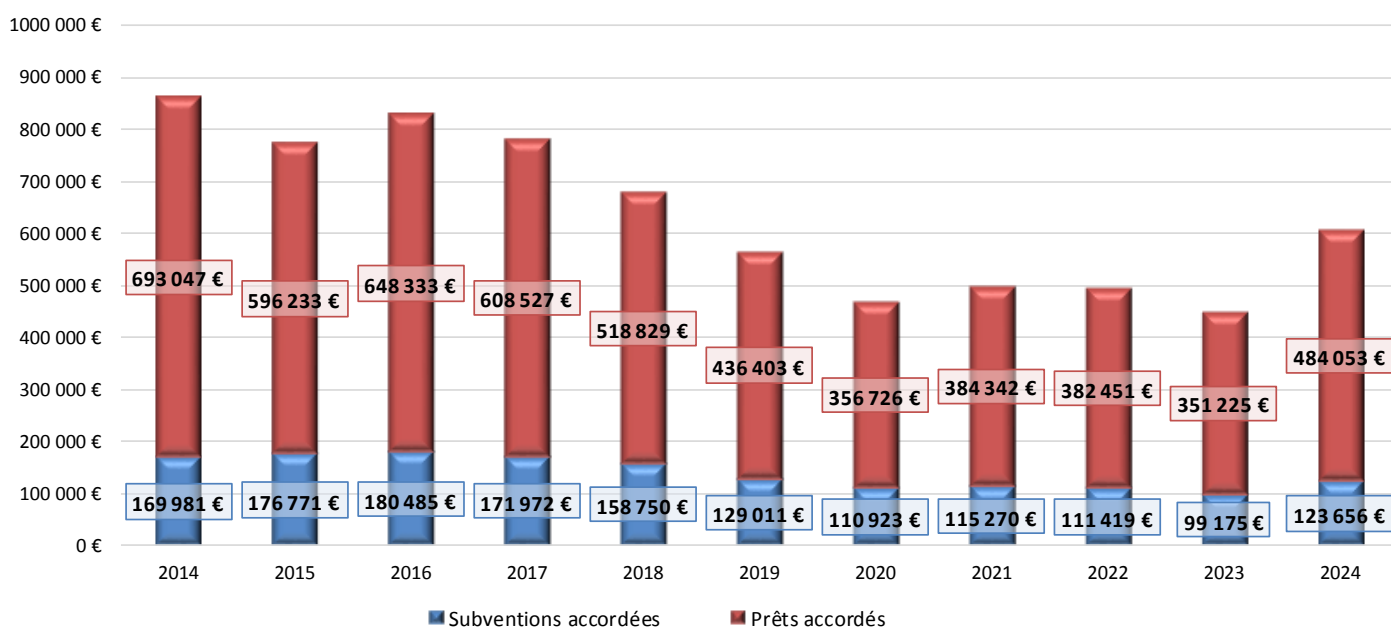
Pour autant, cela reste encore de très loin le poste de dépense le plus important du FSL en raison notamment de la hausse continue du coût des énergies et de la précarité énergétique des logements occupés par le public du PDALHPD.



IV. Les impayés d'Énergie.

B. Un montant global des aides accordées en énergie en forte augmentation entre 2023 et 2024 : + 34,93%

ENERGIE : Aides accordées depuis 2014





IV. Les impayés d'Energie.

C. Une forte hausse du montant des aides accordées aux clients EDF (+ 55%) et ENGIE (+22%) par rapport à 2023.

Créanciers	Prêts accordés Energie 2024	Subventions accordées Energie 2024	TOTAL 2024	Différence entre 2023 et 2024
EDF	246 728 €	60 475 €	307 203 €	55%
ENGIE	111 254 €	24 335 €	135 589 €	22%
TOTALENERGIES	27 857 €	8 926 €	36 783 €	-7%
Autres créanciers	98 213 €	29 920 €	128 133 €	27%
TOTAL	484 052 €	123 655 €	607 707 €	23%

Ce tableau démontre la difficulté grandissante des ménages charentais de faire face aux factures énergétiques.

EDF et ENGIE ont vu le nombre de dossiers déposés augmenter en 2024.

Ainsi, il y a eu également une hausse des aides accordées pour les charentais clients de ces 2 fournisseurs.

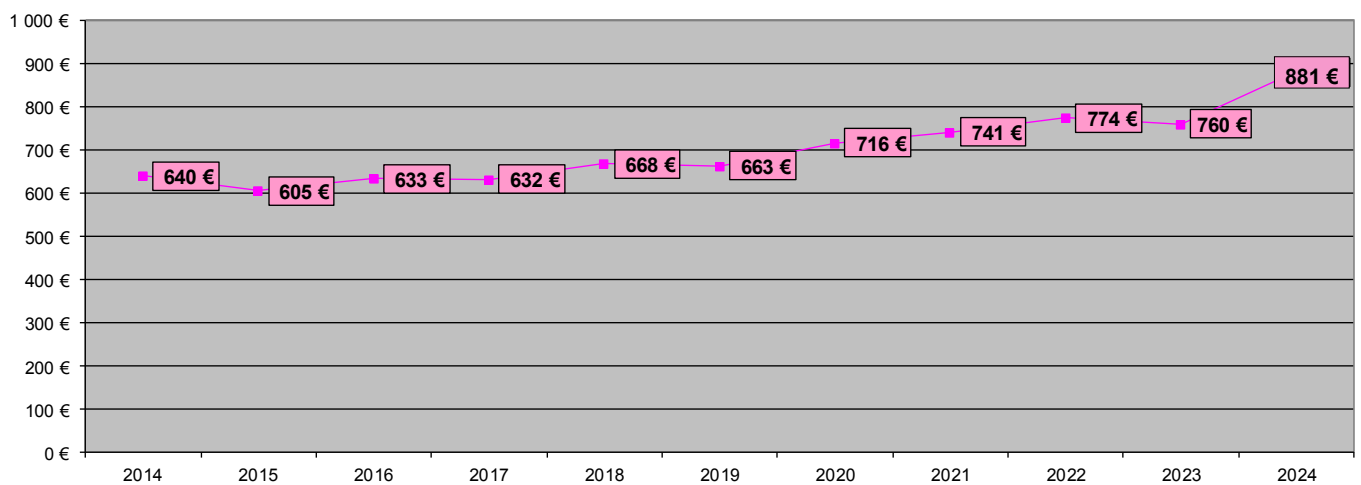
L'ensemble des autres fournisseurs a vu augmenter le montant des aides accordées de 27% par rapport à l'année précédente.



IV. Les impayés d'Energie.

D. Les impayés d'Energie :
le montant de l'aide moyenne en forte hausse,
conséquence de la hausse du prix des énergies.

FSL Energie : Evolution de l'aide moyenne



**E. Répartition des ménages aidés en énergie dans le
parc public et le parc privé.**

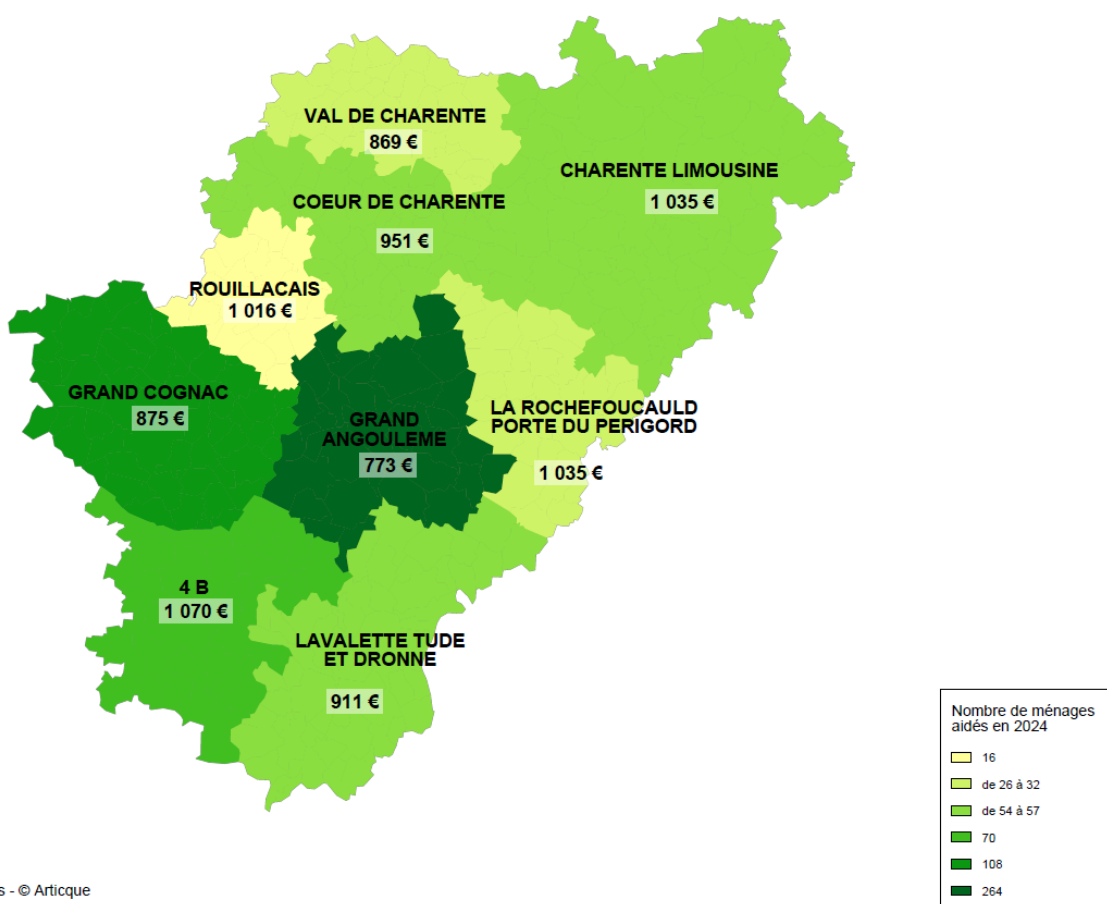
Répartition des ménages aidés en énergie selon
le type de parc en 2024





IV. Les impayés d'Énergie.

F. L'aide moyenne aux impayés d'énergie par territoire.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

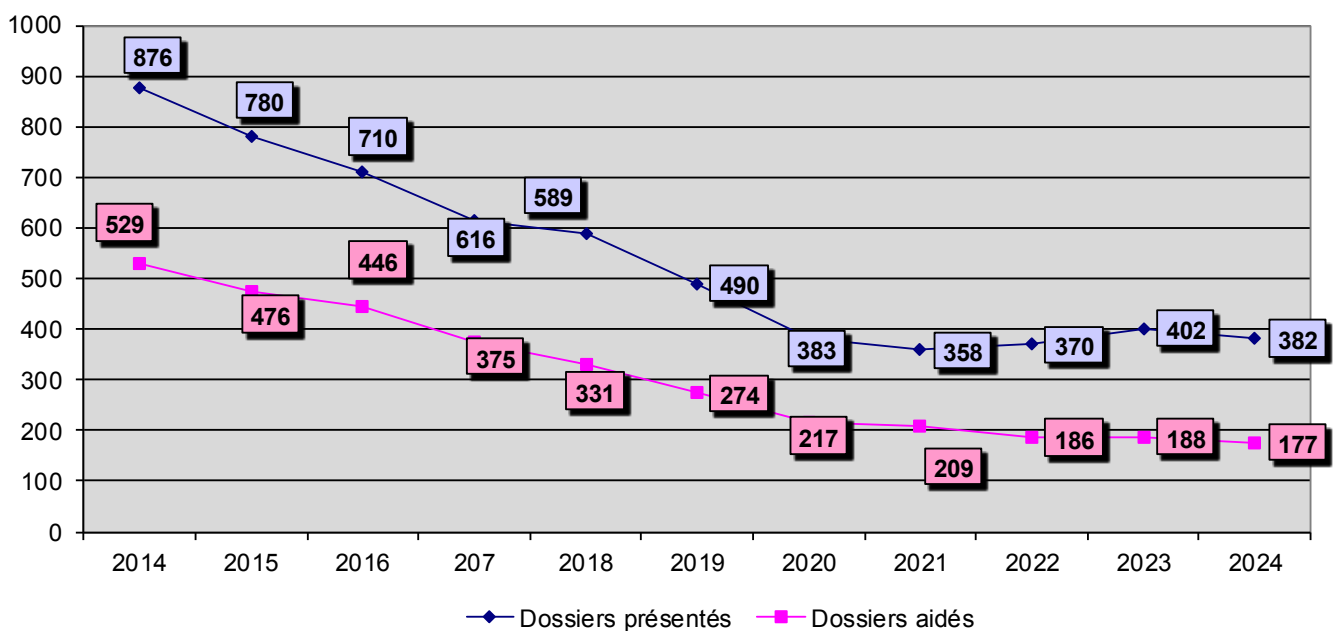
Nous constatons des disparités importantes entre agglomérations et territoires ruraux sur l'aide moyenne. Il y a par exemple 297€ d'écart entre l'aide moyenne sur Grand Angoulême et celle sur les 4B.



V. Les impayés d'Eau.

A. Le nombre des demandes FSL eau en très légère baisse

FSL EAU : Les dossiers présentés et aidés



Il est important de signaler que les avancées de la loi en matière de coupure d'eau concernant les usagers qui ont des impayés peuvent expliquer à elles seules la baisse enregistrée depuis 2015.

En effet, la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes précise désormais que les fournisseurs d'eau ne peuvent plus procéder à des coupures.

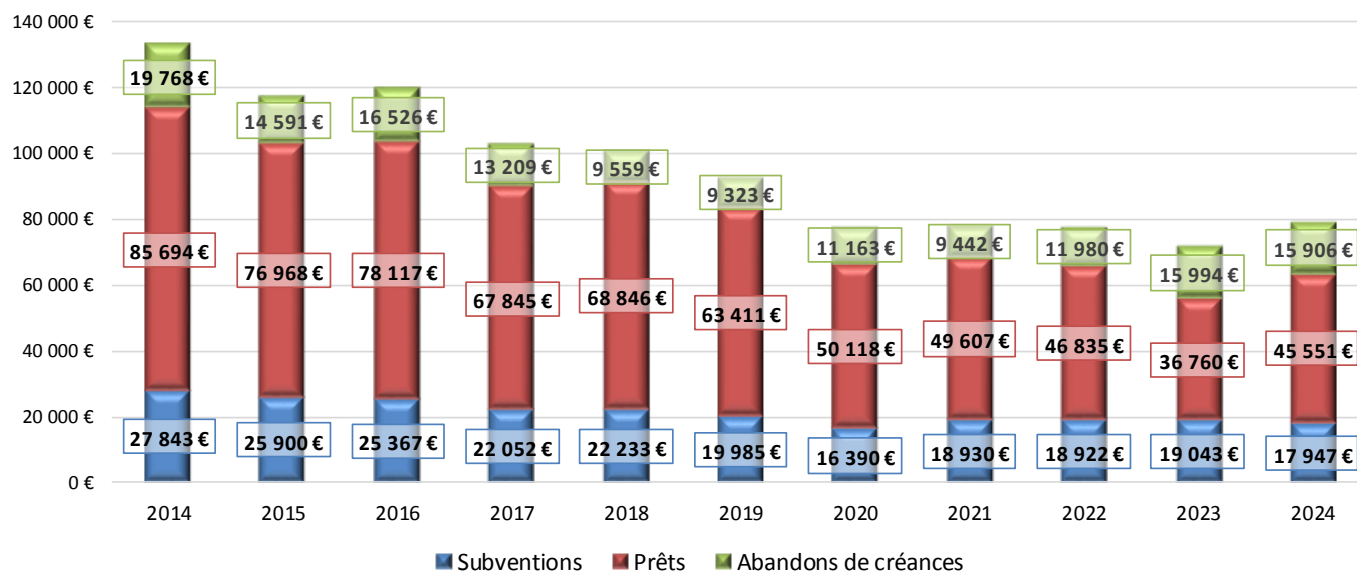
Le Décret d'application de cette loi du 27 février 2014 a entériné cette interdiction.

Le Conseil constitutionnel a confirmé le 29 mai 2015 la disposition d'interdire, tout au long de l'année, de procéder à des coupures d'eau dans une résidence principale, pour non paiement des factures.



V. Les impayés d'Eau.

FSL EAU : Aides accordées depuis 2014



B. Les aides par créanciers

CREANCIERS	MONTANTS ACCORDES EN 2024 (Sans abandon de créances)	EVOLUTION 2023/2024	ABANDONS DE CREANCES ACCORDES 2024	EVOLUTION 2023/2024
AGUR	13 307,00 €	99%	- €	0%
SAUR	19 756,00 €	-49%	8 893,00 €	-19%
SEMEA	23 816,00 €	12%	6 783,00 €	35%
TRESORERIES	2 399,00 €	-43%	230,00 €	0%
VEOLIA	4 221,00 €	183%	- €	-100%
TOTAL	63 499,00 €	14%	15 906,00 €	-1%

Nous constatons des hausses importantes pour 3 fournisseurs (AGUR, SEMEA et VEOLIA) qui :

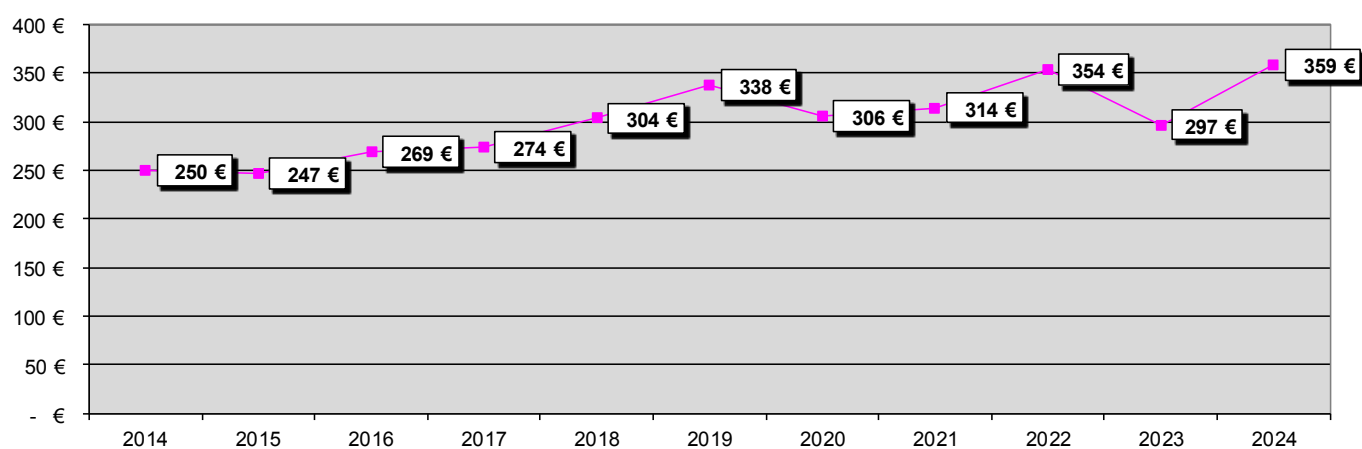
- illustrent le travail de communication réalisé pour informer sur l'existence des aides FSL pour l'eau ;
- du redéploiement des opérateurs sur le territoire de la Charente.



V. Les impayés d'Eau.

C. Les impayés d'eau : le montant de l'aide à son plus haut niveau depuis 2014

FSL EAU : Evolution de l'aide moyenne

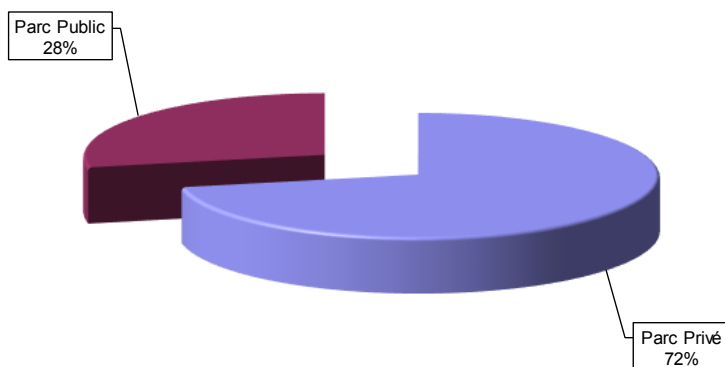


D. Répartition des ménages aidés en eau dans le parc public et privé.

Depuis 2014, les aides pour les impayés d'eau vont plus largement en direction des locataires du parc privé (72%) qu'en direction des locataires du parc public (28%).

Une des raisons principales réside dans le fait que dans un grand nombre de logements du parc public, la consommation d'eau est comprise dans les charges collectives.

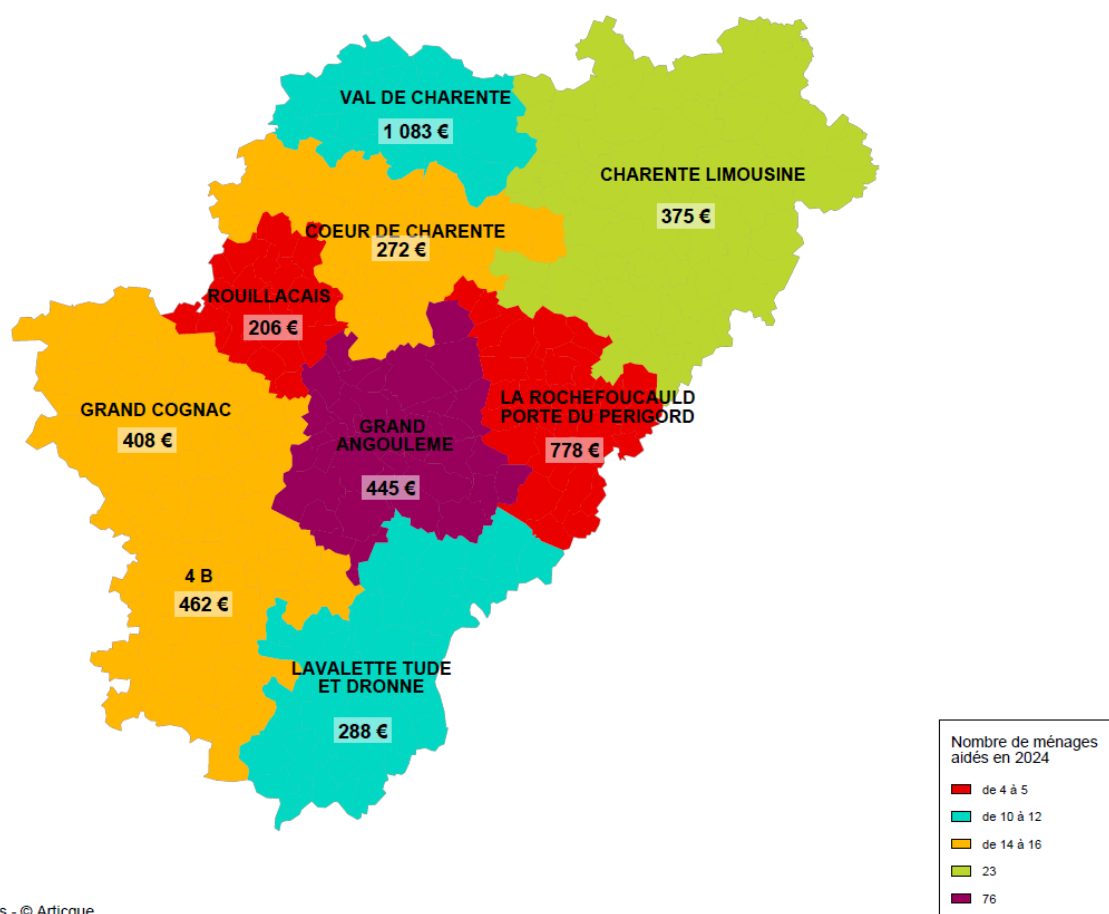
Répartition des ménages aidés en eau par type de parc en 2024





V. Les impayés d'Eau.

E. L'aide moyenne aux impayés d'eau par territoire



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Nous constatons des disparités importantes entre agglomérations et territoires ruraux sur l'aide moyenne. Il y a par exemple 877€ d'écart entre l'aide moyenne sur Val de Charente et celle sur le Rouillacais.



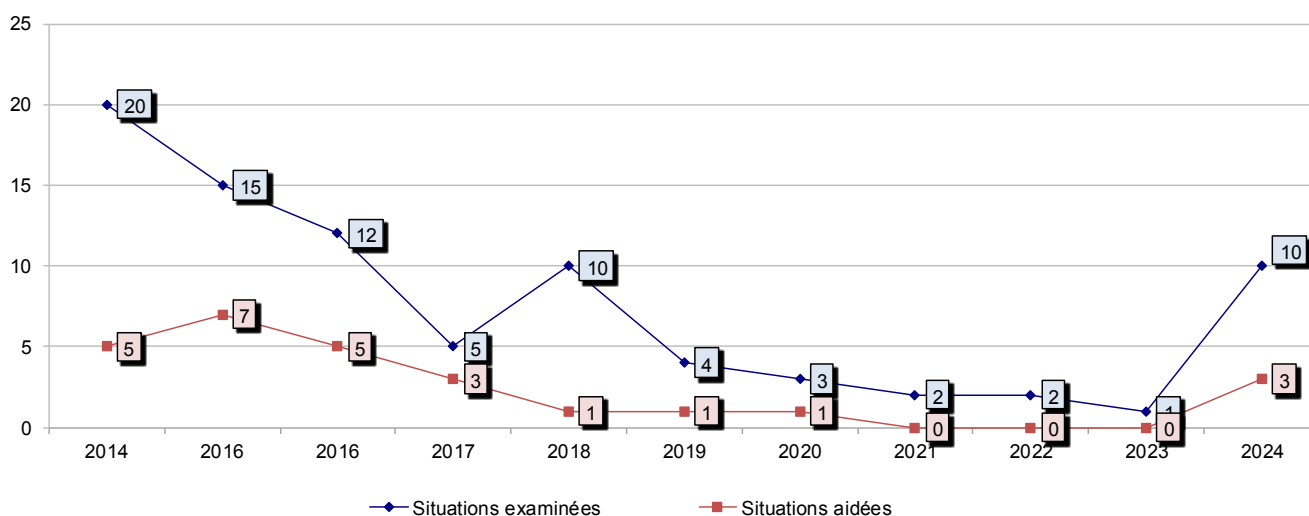
VI. Les impayés de téléphone.

A. Avec le changement de règlement, une reprise des demandes.

Pour permettre le maintien des outils numériques nécessaires aux démarches administratives, le FSL peut intervenir pour :

- Les impayés de téléphone fixe, portable (consommation et abonnement) ;
- Le forfait internet (Box).

FSL TELEPHONE DEPUIS 2014

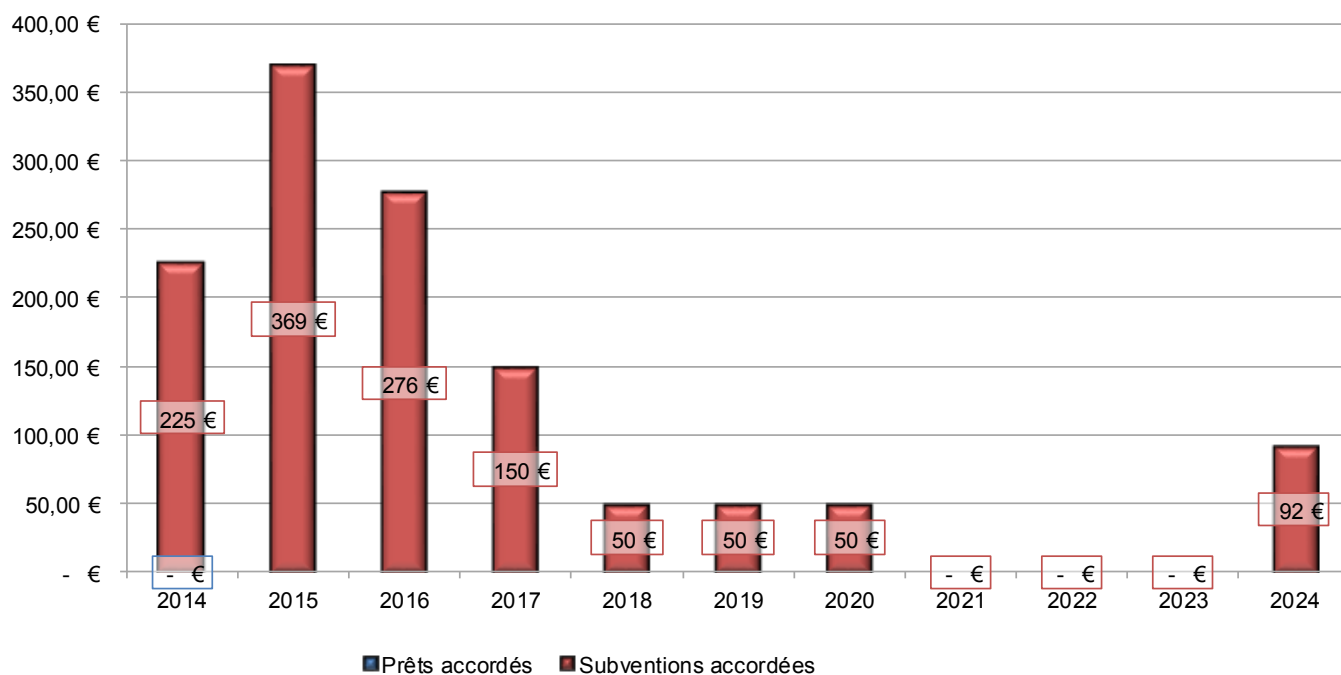




VI. Les impayés de téléphone.

B. Après plusieurs années sans aides accordées, la mise à jour du règlement relance les demandes

FSL TELEPHONE EN MONTANT ACCORDES DEPUIS 2014

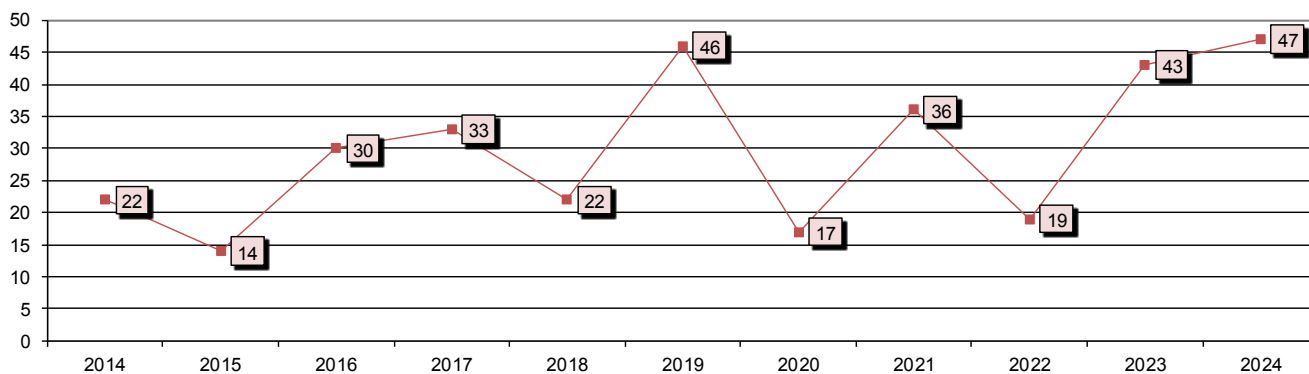




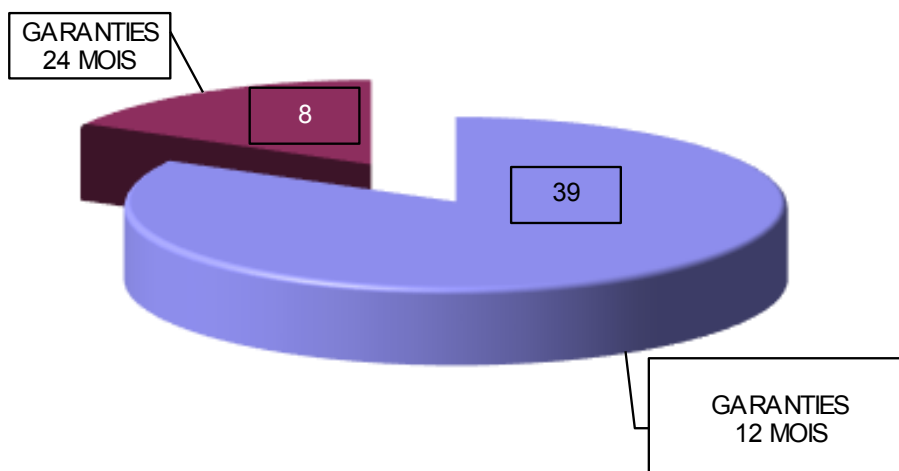
VII. Les cautionnements.

A. Le nombre de cautionnements accordés à son plus haut niveau depuis 2014.

Evolution du nombre de cautionnements accordés par le FSL depuis 2014



Le nombre de cautionnements accordés en 2024 par type

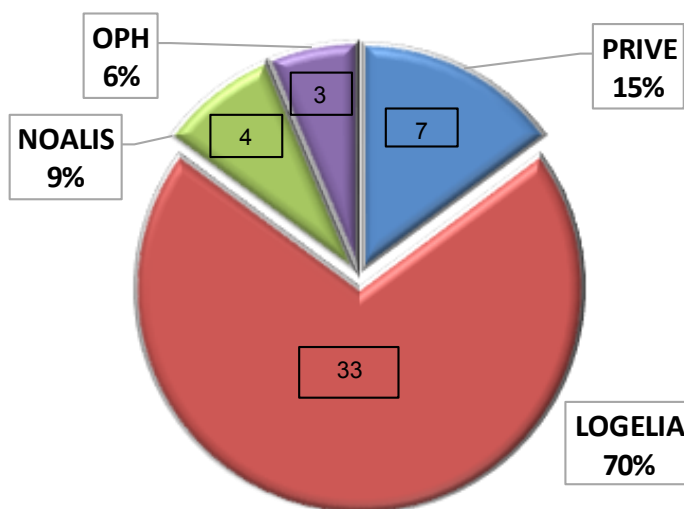




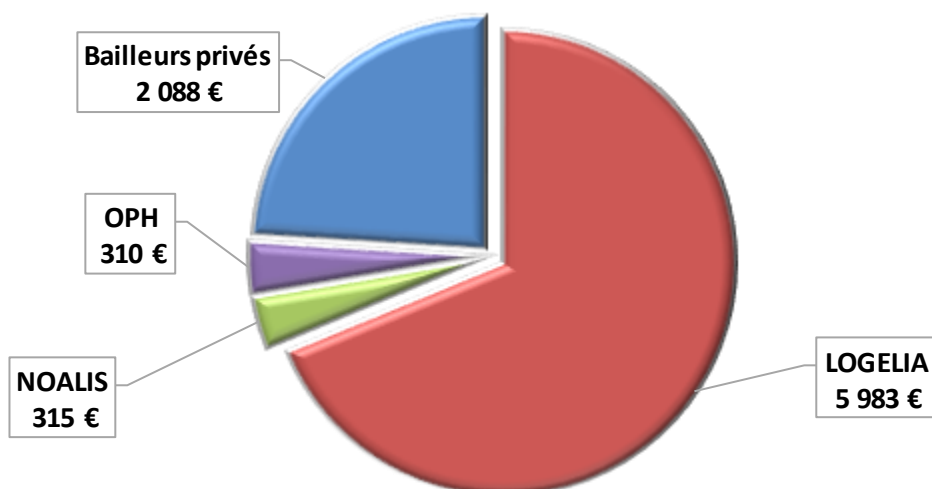
VII. Les cautionnements.

B. Parmi les bailleurs publics, LOGELIA reste l'organisme qui sollicite le plus de cautionnement du FSL

Les garanties accordées par bailleur



Les garanties payées en 2024 par bailleur

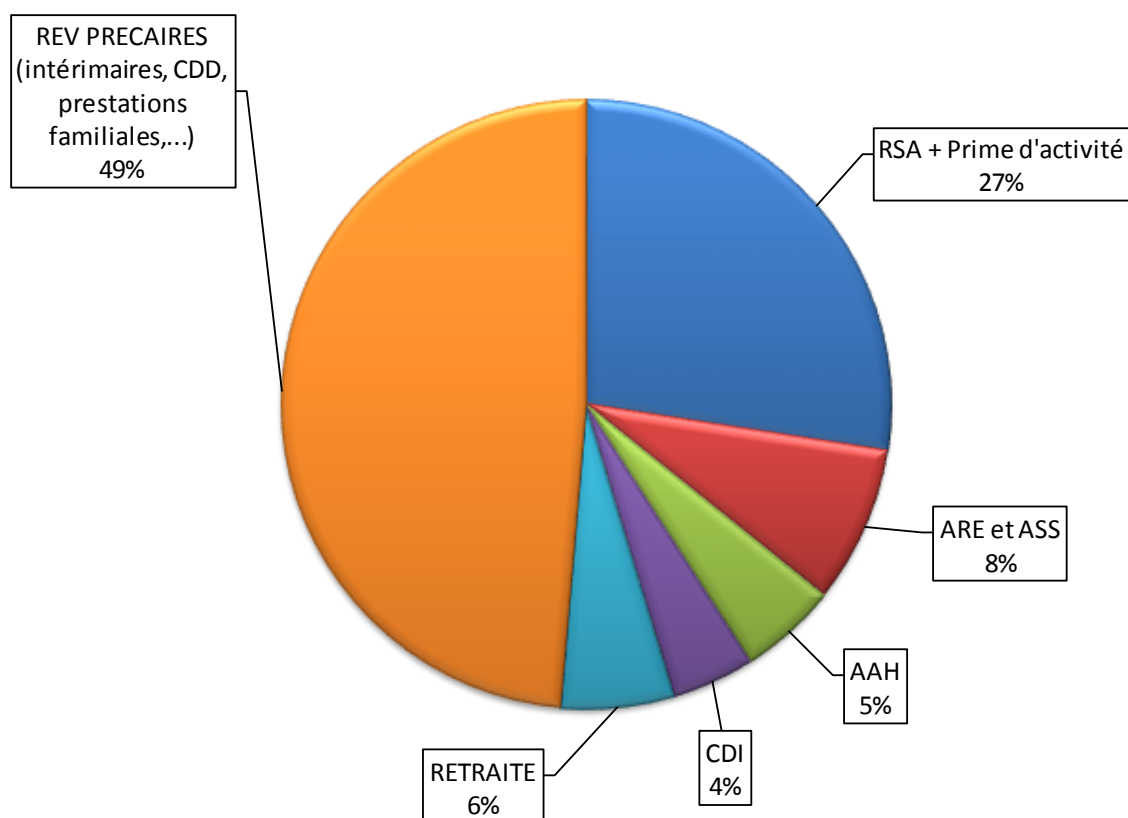




VIII. Le profil des ménages aidés par le FSL.

A. 89 % des ménages aidés ont des revenus précaires (CDD, intérim, RSA, prime d'activité, ARE, ASS, AAH).

FSL 2024 globalisé : Ménages aidés par type de revenus

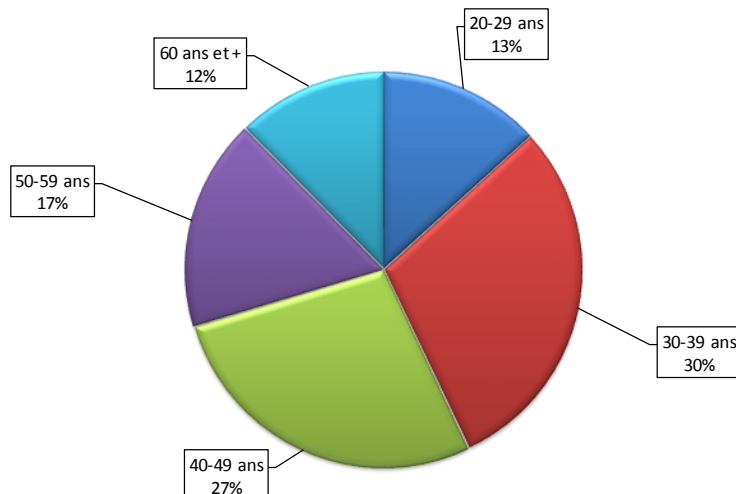




VIII. Le profil des ménages aidés par le FSL.

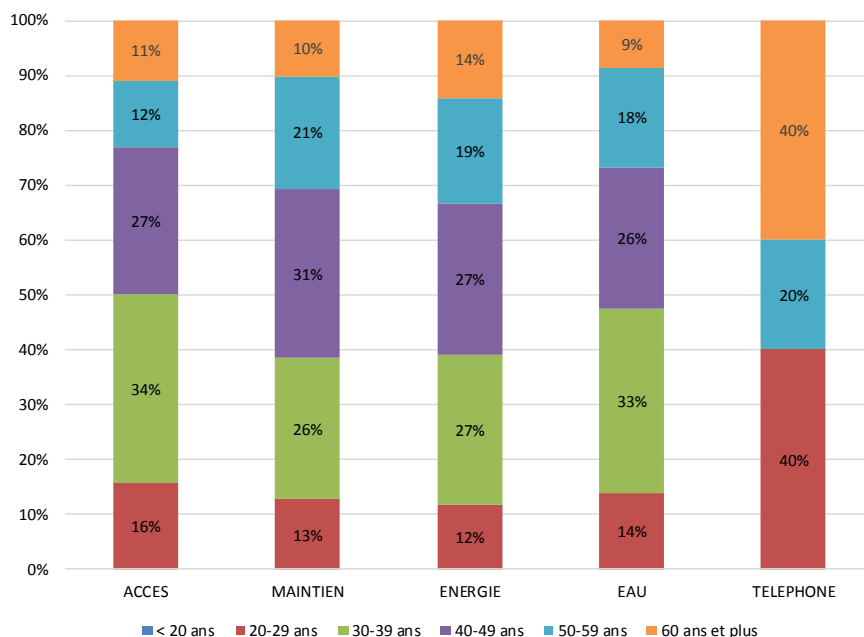
B. Analyse des âges.

FSL 2024 globalisé : Age des ménages aidés en %



57% des aides FSL est attribuée aux personnes qui ont entre 30 et 50 ans. Notons que 12% ont plus de 60 ans.

FSL 2024 : % des ménages aidés par type d'aide et par âge.



Depuis plusieurs années, nous constatons qu'il y a peu d'évolution sur le pourcentage des ménages aidés par type d'aides et par âge.

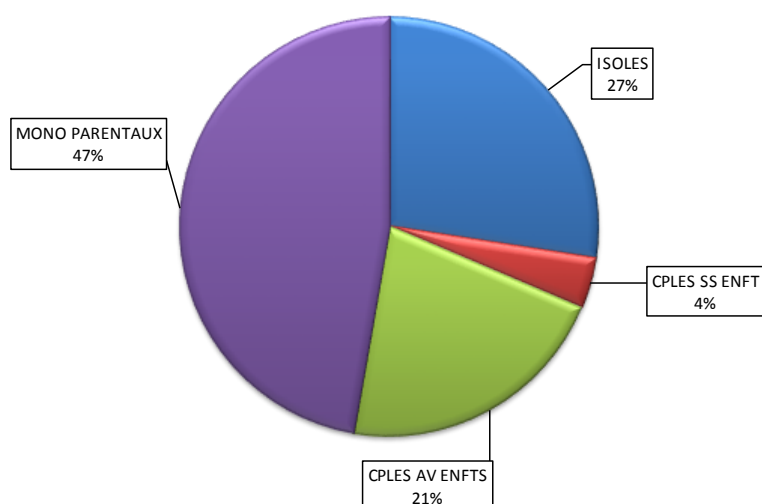


VIII. Le profil des ménages aidés par le FSL.

C. Des ménages avec enfants dans 68% des situations, dont 47% de familles monoparentales.

C1. Analyse globale.

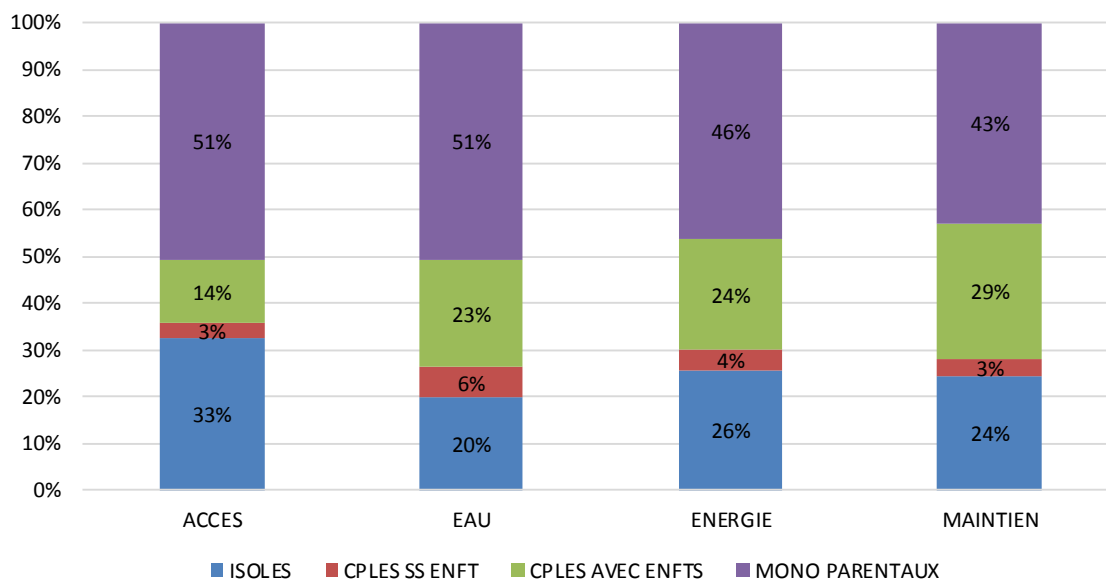
FSL 2024 globalisé : Composition familiale des ménages aidés en %



La composition familiale des ménages aidés reste assez stable depuis 10 ans.

C2. Analyse par types d'aides : les ménages monoparentaux et les isolés ont sollicité majoritairement tous les types d'aides du FSL (62% dans le cadre du maintien)

FSL 2024 : Ménages aidés par composition et type d'aide



Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (FAAD)

Des mensualités impayées de votre prêt immobilier ?

➔ Le FAAD peut vous aider

À QUOI SERT-IL ?

Le FAAD peut vous aider (soumis à conditions) :

- À payer le retard des mensualités impayées de votre prêt immobilier,
- À racheter votre capital en fin d'accession (dans la limite de 10 000 euros) afin d'éviter la vente de votre maison.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne qui a des difficultés à poursuivre ou à terminer le remboursement de son prêt immobilier.

SOUS QUELLE FORME ?

L'aide financière pourra être attribuée sous forme de prêt sans intérêt.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

La personne doit constituer un dossier avec un travailleur social.

La demande est ensuite envoyée au GIP Charente SolidaritéS qui l'étudie lors d'une commission mensuelle.

Le demandeur reçoit une notification écrite avec le résultat de la commission.



IX. FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés.

A. Rappel du règlement du FAAD.

A1. Quels types de prêts ?

Tous les prêts éligibles à l'allocation logement ou l'APL, pour la résidence principale exclusivement.

La commission vérifiera l'objet du prêt (*ex : un impayé pour un prêt « piscine » ne sera pas pris en compte*).

A2. Possibilité de rachat en fin d'accession.

Le FAAD pourra intervenir pour racheter le capital d'un ménage en fin d'accession et dans l'impossibilité de terminer celle-ci pour des raisons financières, dans la limite de 10 000 € et afin d'éviter la vente de la maison (sous réserve que le créancier renonce aux 3 % de pénalités dues en cas de rachat de capital).

A3. Montant et forme de l'aide.

Montant maximum : **10 000 €.**

Forme : **Prêt à 0 %.**

A4. Condition d'octroi et commission d'attribution des aides du FAAD.

L'accédant devra avoir repris le paiement de son échéance courante (*déduction faite de l'aide au logement*) depuis au moins trois mois (sauf dans le cas d'un rachat de capital). La commission appréciera si la reprise doit être plus longue.

Un rapport social sera obligatoire.

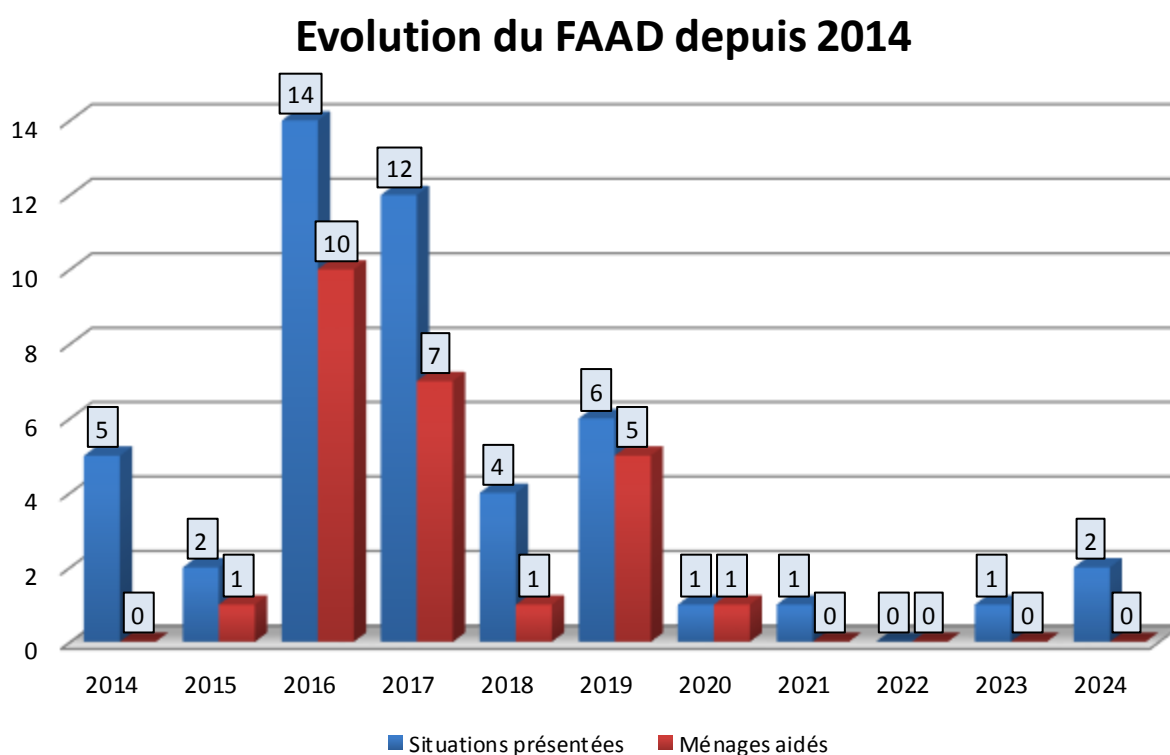
Le GIP instruit et présente les dossiers.

En tant que de besoin, et au regard des difficultés sociales et financières particulières d'un ménage, la commission pourra déroger aux règles ci-dessus.



IX. FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés.

B. Bilan 2024 : aucune demande malgré un contexte économique fragile mais 16 ménages accompagnés.



En complément du Fonds, un accompagnement social spécifique est proposé afin de réduire le risque de saisie immobilière

Il vise :

- à informer l'utilisateur des dispositifs existants (dossier de surendettement, demande de report des crédits...),
- étudier les conditions du prêt (assurance, report d'échéances)
- À accompagner l'utilisateur vers sa banque afin de remettre du lien.



X. Le paiement des aides FSL aux fournisseurs.

Depuis le 1er janvier 2020, le GIP Charente Solidarités assume le paiement des aides accordées par le FSL ainsi que le recouvrement.

Suivi des aides accordées en 2024, payées et restant dues au 31/12/2024

Aides accordées par les commissions FSL au 31/12/2024					Aides payées au 31/12/2024				Reste à payer au 31/12/2024			
Type d'aide	Instruites	Accordées en nombre et en montant			En nombre		En montant		En nombre		En montant	
ACCES	1001	649	Prêts	217 668,81 €	452	70%	151 304,03 €	70%	197	30%	66 364,78 €	30%
			Subventions	27 793,39 €			19 491,00 €	70%			8 302,39 €	30%
EAU	384	178	Prêts	45 551,42 €	135	76%	35 181,40 €	77%	43	24%	10 370,02 €	23%
			Subventions	17 947,75 €			13 864,47 €	77%			4 083,28 €	23%
ENERGIE	1206	690	Prêts	484 671,04 €	509	74%	360 924,93 €	74%	181	26%	123 746,11 €	26%
			Subventions	123 505,83 €			90 171,91 €	73%			33 333,92 €	27%
MAINTIEN	637	373	Prêts	289 381,14 €	272	73%	226 595,27 €	78%	101	27%	62 785,87 €	22%
			Subventions	63 452,69 €			50 205,12 €	79%			13 247,57 €	21%
FAAD	1	0	Prêts	0,00 €	0	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!
			Subventions	0,00 €			0,00 €	#DIV/0!			0,00 €	#DIV/0!
TOTAL	3229	1890	Prêts	1 037 272,41 €	1368	72%	774 005,63 €	75%	522	28%	200 480,91 €	19%
			Subventions	232 699,66 €			173 732,50 €	75%			45 719,59 €	20%
			Total	1 269 972,07 €			947 738,13 €	75%			322 233,94 €	25%

	Taux d'impayés au 31/12 de l'année	Au 31/12/21	Au 31/12/22	Au 31/12/23	Au 31/12/24
Prêts 2020 arrêté au 31/12/2020	5,20%	3,28%	2,96%	2,82%	2,80%
Prêts 2021 arrêté au 31/12/2021	7,61%		6,14%	5,90%	5,84%
Prêts 2022 arrêté au 31/12/2022	6,93%			5,75%	5,50%
Prêts 2023 arrêté au 31/12/2023	7,34%				5,99%
Prêts 2024 arrêté au 31/12/2024	9,64%				

Entre 2023 et 2024, nous constatons une hausse du taux d'impayés sur les prêts accordés/payés dans l'année. Par une action rapide et efficace, nous constatons une baisse du taux d'impayés en moyenne de 1,48 points la première année.

En 2025, tout sera mis en œuvre pour analyser et réduire au maximum le taux d'impayés.